

Rapport d'orientation budgétaire

2024





Rapport d'orientation budgétaire

2024

Table des matières

| | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Introduction | 6 | La stratégie financière | 15 | Label Climat Air- Énergie 5 étoiles | 24 | <i>Dotations et participations</i> | 31 |
| En 2023 : se donner les moyens d'amplifier les transitions | 6 | Maitrise des ratios financiers et choix de gestion | 15 | Nouveau Plan Municipal de Santé | 24 | Dépenses de fonctionnement | 32 |
| Budget 2024 : mettre en œuvre un budget d'avenir | 7 | Compter ce qui compte vraiment | 15 | Chronovélo sur Berthelot | 25 | <i>Les charges à caractère général</i> | 33 |
| | | <i>Première application de la comptabilité écologique</i> | 15 | Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé | 25 | <i>Les dépenses de personnel</i> | 33 |
| | | <i>Mise en place d'une « mémoire des évitements » (intracting) au budget 2024</i> | 17 | Pôle Solidarités | 25 | <i>Les subventions</i> | 33 |
| | | | | La ville en première ligne pour maintenir les services publics de proximité | 25 | <i>Les charges financières et les provisions</i> | 34 |
| 2. Contexte du budget 2024 | 8 | 3. Politiques publiques | 18 | Une ville qui lutte contre toutes les exclusions | 25 | La planification des investissements et le budget d'investissement 2024 (Budget principal) | 34 |
| Contexte général | 8 | Pôle Émancipations | 18 | Accès aux droits universel, priorité aux plus vulnérables | 26 | Budgets annexes et Régie Lumière | 35 |
| Les impacts sur l'économie française | 8 | Cultures | 18 | Le pôle Solidarités : prendre soin de chacun-e | 26 | Budget annexe Selfs | 35 |
| Impacts pour les finances publiques locales | 9 | Évènementiel | 18 | Les projets 2024 | 26 | Budget Annexe Cuisine Centrale | 35 |
| Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) et Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) | 10 | Éducation | 18 | Crèches : plan de réhabilitation et de végétalisation | 26 | Budget Annexe Activités économiques | 35 |
| Les principales mesures de la loi de finances 2024 concernant les collectivités | 11 | Jeunesse | 19 | Logement : soutien aux habitant-es en difficulté budgétaire | 26 | Budget Annexe Locaux culturels | 35 |
| <i>Mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics</i> | 11 | Éducation populaire | 19 | Amplification de la lutte contre la précarité énergétique | 27 | Budget Annexe Mistral- Eaux Claires | 36 |
| <i>Concours de l'État aux collectivités</i> | 11 | Sports | 19 | Création d'une Cité des Aîné-es et des Aidant-es | 27 | Régie Lumière | 36 |
| Les principales mesures fiscales prévues par la loi de finances 2024 | 12 | Mission montagne | 19 | Lancement de la réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint-Bruno | 27 | | |
| <i>Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajouté des Entreprises (CVAE)</i> | 12 | La relation citoyenne et l'engagement des habitant-es | 20 | Accès aux droits : mise en place du dispositif « Territoire zéro non-recours » | 27 | 5. Annexes | 37 |
| <i>Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives</i> | 12 | International, Europe | 20 | Gratuité des transports en commun pour les personnes précaires | 28 | Structure des effectifs (année 2022) | 37 |
| Le contexte budgétaire Grenoblois | 13 | Les projets 2024 | 20 | Pôle Ressources | 28 | Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent | 37 |
| Un budget renforcé en 2024 pour mettre en œuvre le bouclier social et climatique et accélérer les investissements de transition | 13 | Forte baisse des tarifs des cantines scolaires | 20 | Renforcer le service public en prenant soin de celles et ceux qui le rendent au quotidien | 28 | Répartition par catégorie et directions générales des agents sur un emploi permanent | 37 |
| Impact de la revalorisation du point d'indice au 1 ^{er} janvier 2024 et de l'inflation sur le budget 2024 | 13 | Actions renforcées d'amélioration du périscolaire municipal | 20 | Promouvoir une transition numérique sobre et responsable | 28 | Répartition des effectifs gérés au 31/12/2022 | 38 |
| <i>Impact de l'inflation sur les charges à caractère général</i> | 13 | École du Vélo de Grenoble | 21 | Optimiser les ressources | 29 | Durée du travail (Année 2022) | 38 |
| <i>Impact de la hausse de 1,5 % du point d'indice en juillet 2023 et 5 % en janvier 2024</i> | 13 | Plan Lecture | 21 | | | Répartition des temps de travail des agents sur un emploi permanent (Année 2022) | 38 |
| <i>Hausse des taux d'intérêt</i> | 14 | Plan piscines | 21 | | | Détails des temps partiels et des temps non complets des agents sur un emploi permanent (Année 2022) | 38 |
| | | Glisse urbaine | 21 | | | Rémunérations année 2022 | 39 |
| | | Volontaires de Grenoble | 21 | | | Éléments relatifs à la dette du Budget principal – orientations 2023 | 40 |
| | | 80 ans de la Libération | 21 | 4. Prévisions budgétaires pour 2024 | 30 | Contexte financier | 40 |
| | | Pôle Résilience[s] | 22 | Le budget de fonctionnement 2024 : Budget principal | 30 | Stratégie d'endettement | 40 |
| | | Une stratégie globale | 22 | Prospective financière 2023-2026 | 31 | État des autorisations de programme et crédits de paiement | 41 |
| | | La Fabrique de la Ville | 22 | Recettes de fonctionnement | 31 | État des indemnités versées aux élu-es (art. L 5211-11-12-1 du CGCT) 2023 | 42 |
| | | Gestion sobre et résiliente | 23 | <i>Impôts et taxes</i> | 31 | | |
| | | Les projets 2024 | 24 | | | | |
| | | Stratégie de végétalisation | 24 | | | | |
| | | Sécurité Sociale de l'Alimentation | 24 | | | | |

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il a pour objectif de proposer au Conseil municipal les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. C'est un point de rendez-vous, de débat collectif, transparent, à vocation constructive, autour des moyens consacrés à l'ambition politique de la municipalité.

En 2023: se donner les moyens d'amplifier les transitions

En novembre dernier, dans un contexte de crises multiples, d'incertitudes économiques et d'absence de lisibilité politique nationale, la majorité municipale avait choisi de repousser l'examen de son Rapport d'orientation budgétaire afin d'attendre le vote de la Loi de Finances. Dans un souci de transparence, elle avait partagé plusieurs scénarios qui anticipaient les mesures qui pourraient être proposées par le gouvernement, et faire des propositions visant à amplifier la transition sociale et environnementale nécessaire pour construire un avenir vivable et durable aux Grenobloises et Grenoblois.

Ainsi trois scénarios avaient été présentés au conseil municipal de novembre 2022. Ils avaient 2 points communs : la hausse de la part communale de la fiscalité locale (taxe sur le foncier bâti), et la mise en œuvre d'un plan de frugalité énergétique.

Ils envisageaient 3 options : la mise en place, par le gouvernement, d'un « contrat de défiance » visant à contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses, mise en place d'un plan significatif de financement des politiques d'actions pour le climat, ou le statu quo.

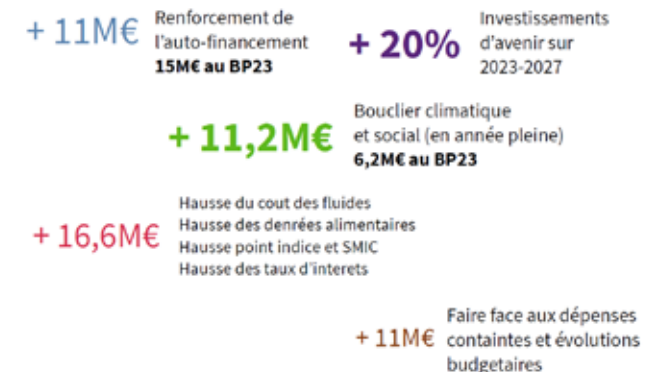
La loi de finances 2023 actait finalement un statu quo avec seulement quelques mesures en faveur des collectivités (une légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement) et d'autres destinées à accélérer les actions pour le climat (création du Fonds Vert de 2 Md€), mais pas de bouclier destiné à compenser la hausse du point d'indice et faire face à l'inflation. Cela avait conduit la Ville de Grenoble à voter une augmentation de la part communale du taux de la Taxe sur le foncier bâti de 25 % après 14 ans de stabilité.

A posteriori, les hypothèses qui avaient été présentées dans le scénario du statu quo se sont révélées très justes puisque :

- Le fonds vert et le fonds de soutien à l'investissement destiné à « d'accélération de la transition écologique dans les territoires » n'ont pas bénéficié à la ville. Sur 12 dossiers soumis, pour un montant total de dépenses de 43 M€ et un financement sollicité de 16 M€, la ville s'est vu notifier une recette de seulement 0,60 M€ en 2023 ;
- La Dotation Globale de Fonctionnement est restée stable alors que l'inflation devrait s'élever à 4,9 % en 2023.

L'augmentation de la part communale du taux de la Taxe sur le foncier bâti vient donner les moyens à la Ville pour accélérer les investissements de transition en restaurant sa capacité d'auto-financement, pour renforcer les mesures de justice sociale et pour consolider un service public particulièrement fragilisé par les orientations politiques nationales.

Chiffres clés



Ainsi l'année 2023 a été marquée par le lancement des mesures décidées lors de la construction budgétaire :

- Lancement des mesures du bouclier social et climatique avec notamment la mise en place de la nouvelle grille tarifaire dans les cantines scolaires, le lancement des études sur la sécurité sociale de l'alimentation, le lancement de l'école du vélo Grenobloise, le soutien à l'AGECSA pour la pérennité des centres de santé dans les quartiers populaires, le renforcement des équipes jeunesse sur le territoire ;
- Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique dans tous les équipements de la Ville ;
- Le renforcement du plan d'investissements.

Budget 2024: mettre en œuvre un budget d'avenir

Les orientations budgétaires 2024 viennent confirmer ce qui a été amorcé en 2023 :

- Le déploiement du **bouclier social et climatique** qui concerne les 3 premiers postes de dépenses des Grenoblois-es, qui sont aussi les 3 leviers principaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : le logement et l'énergie, les mobilités, l'alimentation. Des mesures de justice sociale et d'émancipation (notamment éducation populaire, jeunesse, accès à la culture, santé) font également partie de ce bouclier ;
- La **mise en chantiers des projets de transformation** afin d'agir sur l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la solidarité territoriale, un meilleur accueil des usagers du service public et l'amélioration des conditions de travail des agent-es ;
- La poursuite du **plan de sobriété et le travail de redirection** (nouvelle dépense = économie ou nouvelle recette) pour toutes les initiatives et projets en plus du bouclier social et climatique ;
- **Réponse aux besoins essentiels des citoyens** par le maintien d'un service public de qualité.

Les investissements décidés lors du mandat précédent (plan lumière, plan écoles), outre le fait qu'ils aient contribué à la réduction des émissions de CO₂, ont permis de réduire les dépenses d'énergie à la source, ont réduit la portée de l'augmentation des dépenses publiques que la crise énergétique de 2023 pouvait laisser craindre. Ainsi, nous avons pu continuer les projets décidés en début de mandat.



Exemples d'actions du bouclier social et climatique



Exemples de projets de la PPI 2023-2027

L'année 2024 s'inscrit à nouveau dans un environnement très complexe, marqué par des incertitudes géopolitiques majeures, résultant notamment de la guerre en Israël et Palestine, de la guerre en Ukraine, du changement climatique et des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, cyclones, inondations destructrices et mortelles, sécheresses, méga feux) qui déstabilisent la vie de millions de personnes.

Face à cette situation, notre boussole est la préservation de services publics forts pour l'ensemble de la population et la sauvegarde des biens communs essentiels à notre santé : alimentation, fraîcheur, accès à l'eau, air sain, accès à la culture et au sport.

Nous avons pris le parti du contrat social, qui ouvre grâce à la contribution des ménages propriétaires, la possibilité pour les populations les moins aisées de conserver un niveau de vie décent, ou pour reprendre l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *une contribution commune (...) également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.* »

Vincent Fristot

Adjoint au Maire
chargé des finances,
de la comptabilité écologique,
de la transition énergétique

Contexte général

L'année 2022, marquée par le rebond post-covid, a subi les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Malgré une croissance annuelle élevée, les tensions d'approvisionnement ainsi que la hausse des prix de matière première ont fragilisé la dynamique d'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant en tout premier lieu la consommation des ménages.

En 2024, l'économie mondiale progresserait au même rythme qu'en 2023 avec une croissance de +3,0 %. Ce rythme est légèrement inférieur à la moyenne 2015-2019 et s'explique par le climat d'incertitude fortement présent. Le ralentissement observé dans les pays avancés serait compensé par une croissance plus soutenue des pays émergents.

Les trajectoires d'activités au sein des pays avancés varieraient entre les différentes zones économiques. Pour la zone euro, l'activité devrait rester dynamique grâce à une hausse de la consommation et un contexte de décrue progressive de l'inflation.

En revanche, ces prévisions doivent être pondérées au regard de la guerre en Israël-Palestine dont les impacts n'ont pas encore été pris en considération dans les modélisations économiques et de la crise immobilière que connaissent les États-Unis, la Chine et l'Europe. La hausse des taux d'intérêt décidée par la FED et la BCE pour enrayer l'inflation a eu pour conséquence un très fort ralentissement des transactions immobilières et la fragilisation du secteur de la construction.

Les impacts sur l'économie française

L'économie française a résisté au deuxième trimestre 2023 (+0,5 %) grâce à une détente des prix de matières premières et un pic d'inflation passé. En ce qui concerne le marché de l'emploi, un taux de chômage à 7,2 % est enregistré au deuxième trimestre 2023, en baisse d'un point par rapport au quatrième trimestre 2019.

La seconde moitié de l'année 2023 semble poursuivre cette trajectoire bien que la hausse des taux d'intérêt constitue un frein à l'activité et à l'investissement chez les ménages.

Dans ce contexte, le gouvernement, prévoit une croissance du PIB de +1,0 % en 2023. L'inflation enregistrerait une légère baisse en 2023 mais se maintiendrait à +4,9 % en moyenne annuelle (après +5,2 % en 2022). Les mesures prises par le gouvernement, notamment le bouclier tarifaire à destination des ménages sur les tarifs réglementés de vente, ont permis de réduire le niveau général des prix de 2 points en 2023. La composition de l'inflation évoluerait néanmoins. Après une première phase affectant les prix de l'énergie, de l'alimentaire et des produits manufacturés, une deuxième phase toucherait les services et les salaires.

Selon le gouvernement, l'année 2024 enregistrerait un rebond avec une croissance de +1,4 % portée par la reprise progressive de la consommation des ménages et la baisse de l'inflation. En revanche, l'investissement total serait freiné par la hausse des taux d'intérêt réels. L'investissement des ménages continuerait de reculer et celui des entreprises ralentirait sans toutefois baisser grâce notamment aux baisses d'impôts de production et aux besoins liés à la transition écologique et numérique.

Pour 2024, le gouvernement prévoit une baisse de l'inflation pour atteindre un niveau de +2,6 % du fait d'un ralentissement des prix alimentaires et manufacturés et une progression contenue des prix de l'énergie. En revanche, les tensions sur

les salaires affecteraient les services sans toutefois remettre en cause la baisse progressive de l'inflation.

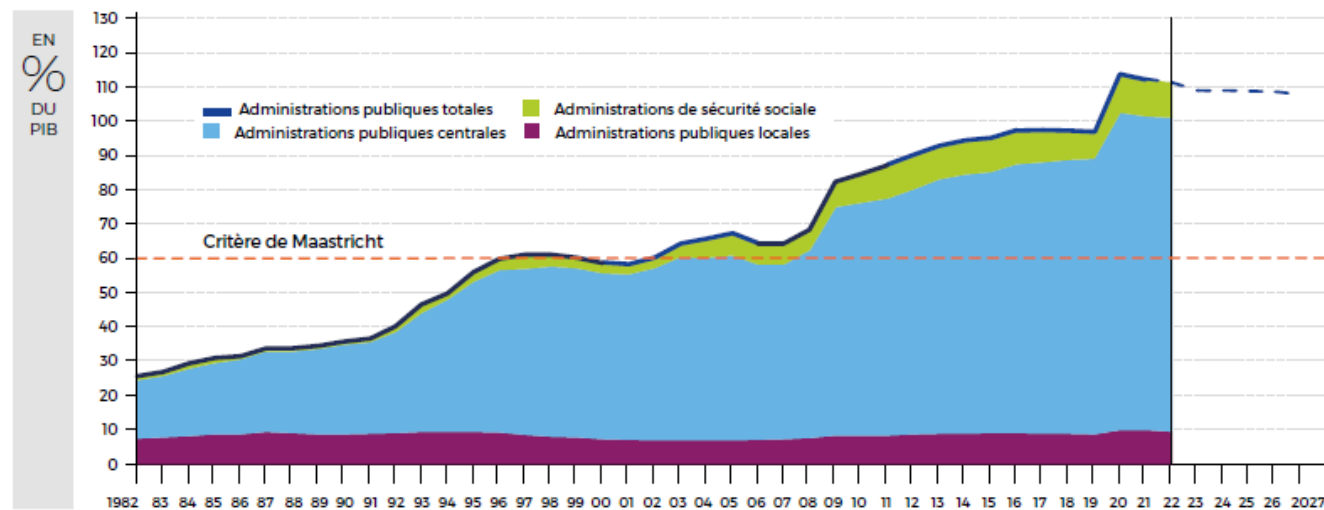
Le 14 septembre 2023, la BCE a relevé de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, effectuant une dixième hausse d'affilée dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro. Le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juin 2022 à 4 %.

Les nouvelles projections macroéconomiques de l'institution sont en revanche plus pessimistes que celles du gouvernement. En effet, la BCE prévoit une hausse des prix de 5,6 % en 2023, puis de 3,2 % en 2024 et de 2,1 % en 2025, se rapprochant de l'objectif à moyen terme de 2 %.

La politique monétaire des derniers mois a entraîné une envolée des coûts d'emprunt pour les ménages et les entreprises, influant sur la demande, et donc sur la distribution de crédit. La stratégie de la BCE est de conserver ces niveaux de taux directeurs tant que le niveau d'inflation ne revient pas autour de 2 %.

Au niveau national, la dette publique, au sens de Maastricht, augmente de 63,4 Mds€ et s'élève à 3 013,4 Mds€ à la fin du premier trimestre 2023. Exprimée en PIB, celle-ci augmente de 0,7 point par rapport au quatrième trimestre 2022 et s'établit à 112,5 %.

La dette des administrations publiques (© La Banque Postale)



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023)

Impacts pour les finances publiques locales

Malgré un contexte inflationniste tendu en 2022, les communes ont conservé leurs marges d'autofinancement, grâce à une hausse des recettes de fonctionnement (+5,0%) permettant de compenser l'essentiel de la hausse des dépenses de fonctionnement (+5,6%). La situation financière s'annonce différente en 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait se creuser.

En 2023, les recettes de fonctionnement des communes progresseraient de 4,3 % (contre 5,0% en 2022) grâce à des recettes

fiscales dynamiques, en hausse de 4,7 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal (59 % des recettes fiscales), augmenterait de 9,4 % en raison d'une évolution des bases suite à la revalorisation forfaitaire de 7,1 % (hors locaux professionnels) et d'une hausse des taux de l'ordre de 2,6 % en moyenne nationale. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires bénéficierait également de la hausse des bases et d'un effet de taux retrouvés (gelés en 2022) de 3,8 %. Néanmoins, ce dynamisme fiscal serait atténué par le très net recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO 4,6 milliards d'euros), notamment dans les plus grandes communes.

Les dotations et compensations fiscales (+ 2,9 %) bénéficie-

raient de la légère hausse générale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la première fois depuis 13 ans. En effet, la DGF était restée quasiment stable en 2022 (+0,1%).

Les participations (+ 5,1 %) intégreraient notamment les crédits liés au premier filet de sécurité sur la compensation de la hausse des prix de l'énergie, de produits alimentaires et de la masse salariale, ainsi que la poursuite de ceux tirés du plan de relance.

Enfin, les produits des services, progresseraient à nouveau (+ 3,6 %) mais dans des proportions moindres que celles de 2021 et 2022 (respectivement + 18,1 % et + 13,5 %).

En 2023, les dépenses de fonctionnement des communes enregistreraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5 % après +5,6 %) et subiraient encore les effets directs et indirects de l'inflation.

Les dépenses de personnel seraient ainsi en hausse de 4,5 % et traduiraient les diverses mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique : la revalorisation du point d'indice contribuerait fortement à cette hausse bien que des mesures catégorielles tel que la revalorisation des plus bas salaires pèseraient également.

La hausse des charges à caractère général se confirmerait également en 2023 (+9,0 % après +10,9 %). Ces dépenses sont composées pour plus d'un tiers des achats de matières et fournitures, dont les dépenses énergétiques constituent la moitié et l'alimentaire le dixième. Malgré une reconduction et un élargissement du bouclier tarifaire en 2023 ainsi que la mise en place de « l'amortisseur électricité », les communes restent victimes de la croissance des prix et subissent l'extinction de certaines mesures ponctuelles pour limiter les consommations énergétiques déployées en 2022. Les prix de l'alimentation ont également poursuivi leur progression en 2023. Enfin, les contrats de prestations de services pourraient enregistrer de fortes revalorisations suite au contrecoup de l'inflation.

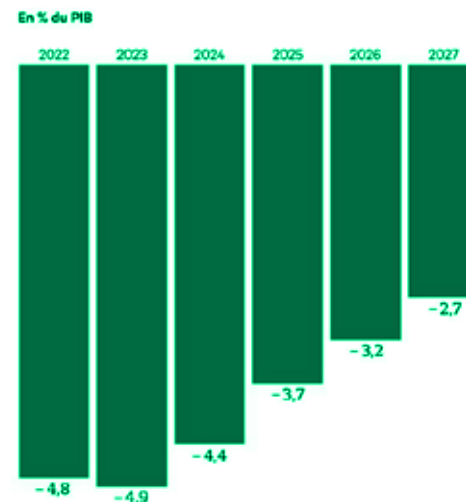
Pour leur part, les subventions de fonctionnement, en particulier les subventions versées et les contingents et participations obligatoires (Caisse des écoles, CCAS ou encore SDIS), accélèreraient leur progression (+ 3,5 % après +2,8 % en 2022) en raison d'une intégration décalée des effets de l'inflation.

Concernant l'évolution de l'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) qui s'était maintenue en 2022, celle-ci devrait diminuer en 2023 (-2,6%).

Les communes poursuivraient leurs investissements en 2023. Les dépenses augmenteraient ainsi de + 7,8 % (après +10,8 % en 2022, année de rebond suite à la sortie de la crise sanitaire). Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts de la construction et des travaux publics ainsi que l'engagement des communes dans de nouveaux projets de rénovation du patrimoine et de transition écologique. Ces investissements seraient rendus possibles par des recettes d'investissement constituées essentiellement de dotations et subventions (notamment du plan de relance, du fonds vert et du fonds de compensation pour la TVA). Le recours à l'emprunt viendrait compléter le financement pour un montant de 7,4 milliards d'euros, équivalent à celui de 2022.

Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) et Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024)

La trajectoire de déficit public



Source : PLF 2024

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (LPPF) définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et vise un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023) ainsi qu'une réduction de la dette publique à 108,1 % à l'horizon 2027.

Après avoir fait l'objet d'un rejet en 2022, celle-ci a été adoptée sans vote, le 28 septembre dernier, par recours à l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre.

La stratégie présentée par le gouvernement repose sur une limitation de l'évolution annuelle des dépenses publiques à +0,6 % sur 2023-2027, hors effet d'extinction des mesures d'urgence et de relance.

L'ensemble des administrations publiques sera associé à cet effort de maîtrise de la dépense publique :

- Les administrations sociales participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses permises par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage qui devrait favoriser le plein-emploi et la maîtrise des dépenses de santé ;
- Les collectivités locales participeront à la maîtrise des dépenses avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieur de 0,5 % à l'inflation.

Pour le gouvernement, la maîtrise des dépenses passe également par un renforcement de la qualité des dépenses et notamment par le financement des investissements en faveur de la transition écologique et numérique, du plein-emploi et de la compétitivité des entreprises. Selon cette stratégie, la maîtrise des dépenses permettra également de mettre en œuvre les baisses d'impôts annoncées par le gouvernement (suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la baisse supplémentaire de 2 milliards d'euros d'impôts pour les ménages). Cette stratégie devrait s'accompagner de mesures de lutte contre la fraude et d'une politique fiscale en cohérence avec la politique de transition écologique.

Ainsi, le gouvernement prévoit que le taux de prélèvement obligatoire devrait baisser de plus d'un point de PIB passant de 45,4 % en 2022 à 44,4 % en 2027.

Le projet de loi de finances pour 2024 a été présenté en Conseil des ministres et déposé à l'Assemblée Nationale, le mercredi 27 septembre 2023.

Ce projet de loi de finances prévoit tout à la fois :

- Un renforcement du financement de la transition écologique : + 10 Md€, dont 7 seront dépensés en 2024, par rapport à 2023 en faveur de la préservation des ressources naturelles, la rénovation des bâtiments, l'efficacité énergétique, les transports durables et la réduction des émissions industrielles;
- Un investissement dans le domaine de l'éducation (+3,9 Md€ pour le budget de l'éducation nationale);
- Une réduction de la fiscalité des entreprises : poursuite de la suppression de la CVAE (baisse de recette à hauteur d'1Md€);
- La lutte contre l'inflation avec une indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+ 4,8%) ce qui engendrerait un manque à gagner pour l'État de 6,1 Md€;
- La lutte contre la fraude fiscale et sociale grâce à diverses mesures avec notamment renforcement des moyens de l'administration fiscale, contrôle des multinationales, transposition de la direction sur l'impôt minimum de 15 % payé par les multinationales, création d'un délit d'incitation à la fraude fiscale.

Les principales mesures de la loi de finances 2024 concernant les collectivités

Mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Le traité sur la stabilité de l'Union Européenne prévoit le maintien du déficit public sous le seuil de 3 % du PIB. Dans le contexte macroéconomique, la programmation sur la période 2023-2027, fixe l'objectif d'évolution du solde structurel des administrations publiques (en points de produit intérieur brut potentiel) :

Objectif d'évolution du solde structurel des administrations publiques *

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Solde structurel | -4,1 | -3,7 | -3,3 | -2,9 | -2,7 |
| Ajustement structurel | 0,1 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,2 |

*En points de produit intérieur brut potentiel

L'État contribuera au redressement des comptes publics par la réalisation d'économies structurelles à hauteur de 6 milliards d'euros par an pour les années 2025 à 2027. Les collectivités locales seront également associées à cet effort. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|
| Dépenses de fonctionnement | 4,8% | 2% | 1,5% | 1,3% | 1,3% |

Ainsi, l'évolution des dépenses des collectivités locales serait limitée à l'inflation moins 0,5 %. En revanche, les dépenses d'investissement pourraient progresser plus fortement que l'inflation. Les conditions d'application seront précisées par décret.

Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des Comptes publics et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités et de la Ruralité, ont confirmé que les collectivités locales participeront à l'effort non pas en baissant leurs dépenses mais en maîtrisant l'évolution de leurs dépenses, sans recours à la mise en place de nouveaux contrats de Cahors et sans sanctions.

La stratégie sera définie par concertation avec les associations d'élus, le rapporteur général du budget et le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ceux du Sénat, le président de la 4^e chambre de la Cour des comptes, ou encore le président du comité des finances locales ; et reposera sur la simplification de l'organisation administrative (État et collectivités), la simplification des normes...

Concours de l'État aux collectivités

La Loi de Finances pour 2024 prévoit une progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités territoriales de +220 M€ (soit + 0,8%) en 2024 . Cette augmentation concernera principalement les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€. Le reste de l'abondement, soit 30 M€, finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le solde étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

S'agissant des variables d'ajustement, en 2024, les parts com-

munale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) feront l'objet d'une minoration à hauteur de 67 M€. Ces minorations permettront un redéploiement de crédits au sein de l'enveloppe et notamment de compenser le dynamisme des prélèvements sur les recettes de l'État et, en particulier, celui assurant la compensation d'exonérations fiscales.

La Loi de Finances pour 2024 prévoit également l'exclusion du produit des amendes relatives aux infractions aux règles de circulation dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », ainsi que la rétrocession des recettes des amendes forfaitaires (dont les amendes majorées) générées au titre de ces ZFE-m par des systèmes de contrôle sanction automatisés aux collectivités locales mettant en place ces contrôles, ainsi qu'à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) au titre des coûts de traitement des avis de contravention qu'elle supporte. La rétrocession du produit des amendes permet d'accompagner une mobilisation des collectivités territoriales pour le contrôle sanction automatisé, qui est essentielle pour le fonctionnement des zones à faibles émissions mobilité ainsi que pour le développement de mobilités moins polluantes.

Enfin l'état continuera à compenser l'exonération de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels mise en place en 2021. Il est prévu, de plus, une majoration de la DGF à hauteur de 2,5 M€ pour financer le fonds d'aide pour le relogement d'urgence prévu à l'article L. 2335-15 du code général des collectivités territoriales. Enfin, les recettes générées par la mise en place de contrôle automatique des infractions routières dans le périmètre des ZFE seront rétrocédées.

À l'ensemble de ces dispositions s'ajoute l'extension du fonds

de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée aux aménagements de terrains pour un montant global de 250 millions d'euros en année pleine. À noter que cette compensation a été supprimée en 2021 avec la mise en place de l'automatisation du FCTVA, les dépenses d'aménagement de terrain, notamment dans le cadre de ZAC, ayant été sorties des dépenses prises en compte. Suite aux nombreuses réclamations d'élus locaux et en prévision des aménagements nécessaires à l'organisation des JO 2024, ces dépenses ont pu être réintroduites.

Les principales mesures fiscales prévues par la loi de finances 2024

Aménagement de la suppression de la Côtisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Une baisse significative des impôts de production a été initiée depuis 2021, conduisant à leur réduction de près de 14 Md€. Dès 2021, les impôts fonciers des établissements industriels ont été divisés par deux et le taux d'imposition à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a fait l'objet d'une première baisse. Ensuite, en 2023, la suppression progressive de la CVAE a été engagée, avec une nouvelle division par deux de son taux.

Dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, le PLF 2024 prévoit d'échelonner sur quatre années la suppression de la CVAE restante.

Le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est également progressivement abaissé sur quatre ans.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée en novembre 2023 (IPCH). Ce coefficient, défini par la loi de finance, indique le pourcentage de revalorisation des bases fiscales applicable aux produits de fiscalité directe de 2024.

Malgré une décélération ces derniers mois, l'inflation reste à un niveau élevé en France d'après l'Insee (+ 4,3 % sur un an en juillet). Par conséquent, après un record depuis au moins 30 ans avec + 7,1 % en 2023, les collectivités devraient pouvoir compter l'année prochaine sur une hausse aux alentours de 4 % selon les dernières prévisions de la Banque de France. Il faudra attendre la fin du mois de novembre – début décembre pour connaître le chiffre définitif.

Le contexte budgétaire Grenoblois

Un budget renforcé en 2024 pour mettre en œuvre le bouclier social et climatique et accélérer les investissements de transition

La ville de Grenoble s'est dotée en 2023 d'un budget tremplin afin d'amplifier et accélérer la transition sociale et environnementale nécessaire pour construire un avenir vivable et durable aux Grenoblois et Grenobloises.

Pour répondre à ces objectifs, la ville a décidé d'augmenter ses taux de fiscalité de 25 % (taxe sur le foncier bâti et taxe sur les résidences principales) et ainsi générer plus de 44 M€ de recettes nouvelles afin de :

- amplifier et accélérer les investissements de transition,
- renforcer les mesures de justice sociale,
- renforcer les services publics locaux largement menacés par la conjoncture.

Ainsi, en 2023, la ville s'est dotée d'un budget 9,2 M€ dont 6 M€ en fonctionnement et 3,2 M€ en investissement pour lancer la mise en œuvre du bouclier social et climatique. Pour accompagner la montée en puissance du bouclier social et climatique, c'est un budget de 14,6 M€ (10,7 M€ en fonctionnement et 3,9 M€ en investissement) qui sera consacré, en 2024, à la mise en œuvre des actions en année pleine.

Parallèlement, le plan pluriannuel d'investissement a ainsi été revu à la hausse pour atteindre 342 M€ nets de 2024 à 2028 (398 M€ en dépenses et 56 M€ en recettes) soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à la précédente programmation.

Enfin, une partie de la hausse des taux d'imposition et les recettes fiscales supplémentaires générées par la revalorisation nationale des bases locatives permettaient de faire face à l'impact de l'inflation sur l'ensemble des charges à caractère général et à la hausse des dépenses de personnel. Cependant, la revalorisation du point d'indice de 1,5 % décidée par le gouvernement en juillet 2023 s'est traduite par une hausse des dépenses de personnel de plus de 1 M€ non prévue au BP 2023. Ces dépenses nouvelles ont été compensées par des efforts de redirection et des recettes exceptionnelles.

Impact de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 et de l'inflation sur le budget 2024

Impact de l'inflation sur les charges à caractère général

L'inflation est restée à un niveau très élevé en 2023 estimée à +4,9 % en moyenne annuelle après + 5,2 % en 2022). D'après les dernières données INSEE disponibles, l'impact a été particulièrement marqué sur les prix de l'électricité et du gaz (+27%) et le prix des denrées alimentaires (+13,6%). Les autres postes de dépense impactant les finances locales progressent d'un peu plus de 5 % sur l'année.

La ville de Grenoble a elle aussi été touchée mais dans une moindre mesure. En effet, la renégociation des contrats d'électricité et de gaz fin 2022, les réductions de facture accordées par les fournisseurs au titre de l'amortisseur électricité ainsi que l'ensemble des mesures de sobriété mises en place au sein des services de la ville ont permis de réaliser d'importantes économies d'énergie et de limiter les dépenses de fluides.

De même, les dépenses d'alimentation destinées à la restaura-

tion des scolaires ainsi que de la petite enfance et des personnes âgées (CCAS) enregistrent une forte hausse. Conformément aux dispositions prévues par le code de la commande publique assouplissant les règles de révision de prix, les clauses des marchés d'alimentation ont été adaptées pour tenir compte de l'évolution régulière du coût d'achat des denrées par les fournisseurs. Ces augmentations ont en revanche pu être absorbées par des économies et des mesures de redirection.

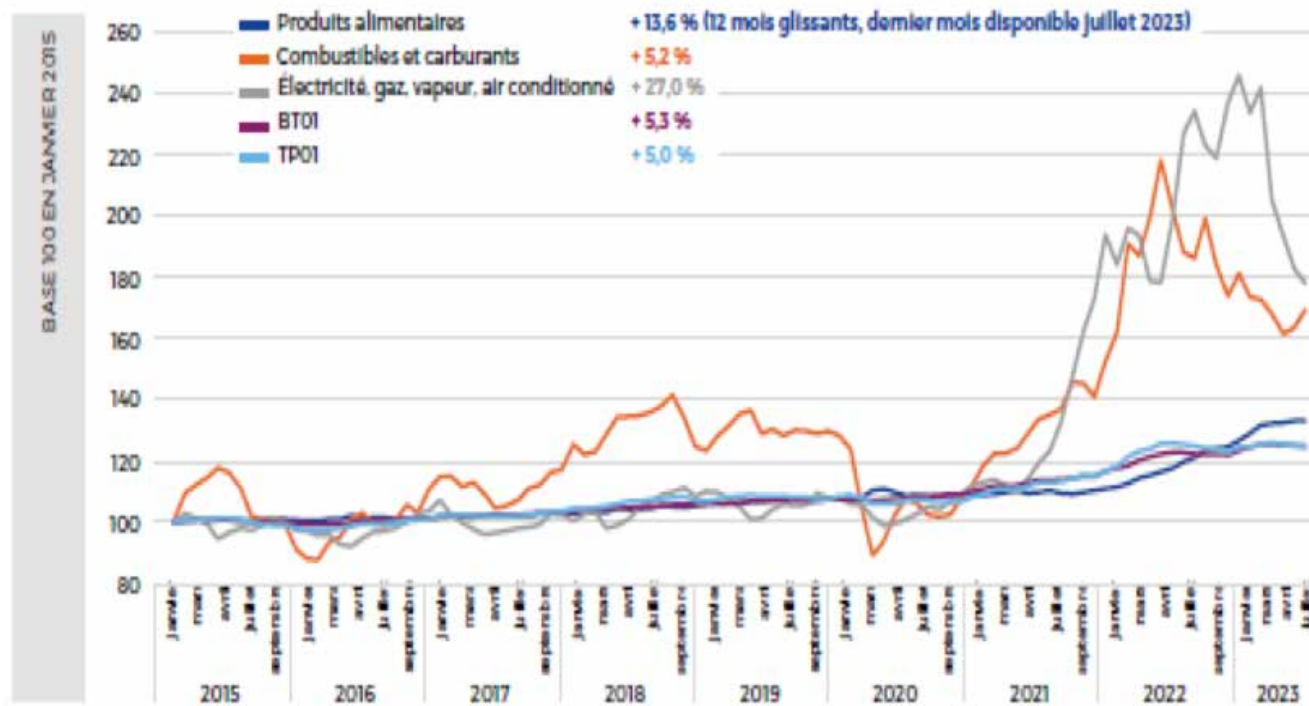
En revanche, l'enlèvement de la guerre en Ukraine ainsi que la guerre en Israël/Palestine font peser de nouveaux risques sur les cours du pétrole.

Impact de la hausse de 1,5 % du point d'indice en juillet 2023 et 5 % en janvier 2024

Par décret du 28 juin 2023, le gouvernement a procédé à une augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023. Cette revalorisation entraîne une hausse des dépenses de personnel de plus de 1 M€ sur le budget 2023 à laquelle s'ajoute l'impact de l'ensemble des autres mesures (SMIC, GIPA) pour 0,6 M€.

À compter du 1^{er} janvier 2024, les grilles indiciaires des agents de la fonction publique territoriale, notamment, seront à nouveau réévaluées et augmenteront de 5 points supplémentaires. L'impact au budget 2024, de l'ensemble de ces mesures, a été évalué à hauteur de 7,7 M€ et ne pourront, naturellement, pas être financées par les recettes supplémentaires liées à la revalorisation des bases estimées à environ 3 M€.

Indices de prix impactant la dépense locale (© La Banque Postale)



Sources: Indices Insee

Hausse des taux d'intérêt

Alors que les taux d'intérêt étaient proches de 0,66 % fin 2021, ceux-ci dépassent 3,75 % fin 2023. En effet, la BCE a procédé à 10 hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022. Ceux-ci sont ainsi passés de 0,5 % en juillet 2022 à 4 % en septembre 2023.

Les conditions de refinancement des banques se sont ainsi durcies conduisant celles-ci à augmenter fortement leurs marges bancaires. Ainsi, alors que les taux de marges étaient proche de 0,5 points de base en 2022, ceux-ci atteignent régulièrement 1 point en 2023.

Ces hausses ont un impact sur le coût des nouveaux emprunts contractés mais également sur les prêts souscrits à taux variable (30 % de l'encours de la dette) dont les taux varient en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

La stratégie financière

Maitrise des ratios financiers et choix de gestion

Les décisions prises lors de l'élaboration du budget 2023 et en particulier le recours à une hausse des taux d'imposition pour financer l'accélération des projets d'investissements, la mise en œuvre d'un bouclier social et climatique et faire face à l'inflation, ont été accompagnées par l'établissement d'une stratégie financière claire permettant d'orienter les choix de la municipalité.

Ainsi, l'accélération de nos capacités d'investissement et de transformation de la ville passe nécessairement par le maintien d'une capacité d'autofinancement élevée et par conséquent d'un taux d'épargne brute supérieur à 11 %. Des variations annuelles peuvent être constatées mais compensées les années suivantes.

De même, la ville doit pouvoir conserver une capacité à faire face et à amortir les chocs dont la probabilité de survenance s'est fortement accrue du fait de l'accélération du changement climatique ou de la montée des tensions géopolitique (canicules, nouvelle crise sanitaire, conflits sur la scène internationale, catastrophe naturelle...). Comme cela a pu se confirmer lors des deux précédents chocs, les mesures nationales ne permettent pas de couvrir les impacts pour les collectivités locales. Aussi, la ville de Grenoble a fait le choix de maintenir un niveau d'épargne nette minimum (supérieur à 10 M€) pour absorber et amortir ces impacts financiers. Pour rappel, les impacts de la crise sanitaire ou de la guerre en Ukraine se sont traduits par une baisse du niveau d'épargne nette de plus de 9 M€ chacun.

Les recettes fiscales nouvelles générées par la hausse des taux

sont ainsi entièrement affectées à la mise en œuvre du bouclier social et climatique, le maintien d'un niveau d'épargne important pour permettre l'accélération des investissements et absorber l'inflation devenue structurelle.

Il est important de noter que la seule revalorisation annuelle des bases ne permet pas de couvrir intégralement les hausses des dépenses générées par l'inflation et les mesures de revalorisation salariales décidées en cours d'année par le gouvernement. En effet, le taux de revalorisation est défini, annuellement en loi de finance, en fonction du niveau réel d'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente. Or l'indice retenu (IPCH) pour établir ce taux ne reflète que partiellement le niveau d'inflation réel subit par les collectivités locales (impact de la hausse des taux d'intérêt, mesures de rattrapage salarial, spécificité locales...).

Aussi l'affectation d'une part des recettes fiscales supplémentaires générées par la hausse des taux est nécessairement consacrée à l'amortissement des impacts de l'inflation et la hausse des dépenses de personnel.

Considérant l'ensemble de ces choix de gestion, les nouvelles demandes ou les nouveaux projets devront nécessairement être financés par des mesures de redirection en dépense ou en recette.

L'établissement du BP 2024 tiendra compte de ces principes de gestion qui structurent la stratégie financière de la collectivité.

Compter ce qui compte vraiment

Première application de la comptabilité écologique

Enjeu

La Ville de Grenoble et ses habitants constatent année après année les effets et conséquences du changement climatique. Le 6^e rapport du GIEC a souligné la nécessité de renforcer les politiques climatiques pour éviter un réchauffement de 3,2 °C à la fin du siècle, mais a aussi mis en évidence le lien entre justice climatique et justice sociale. Dans le même temps, l'activité humaine pousse les écosystèmes à l'aube de la 6^e extinction de masse. Afin, de porter des politiques au service de la transition, la municipalité a décidé de renforcer les mesures de justice sociale et climatique et d'accélérer les investissements pour préparer l'avenir.

Dans ce cadre, le projet de comptabilité écologique doit permettre de rendre compte des actions et projets de la Ville déployés en faveur des transitions sociales et écologiques. La méthodologie choisie par la Ville s'écarte volontairement des méthodes de budgets verts en cours d'expérimentation dans les collectivités territoriales sous l'impulsion gouvernementale. En effet, ces méthodes comportent de nombreuses limites, à l'instar de la méthode I4CE où l'approche mono sectorielle (évaluation carbone uniquement) se révèle insuffisante pour analyser l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux.

Définition méthodologique

Ainsi, en 2023, la Ville de Grenoble a expérimenté une première forme de comptabilité écologique basée sur l'approche CARE.

Cette méthode doit permettre d'inclure les entités naturelles et humaines dans un système d'information comptable. Les capitaux écologiques et sociaux sont intégrés au passif du bilan, en tant que dette. Cette approche permet de réellement mesurer les efforts à réaliser pour préserver le « bon état » de ces capitaux au même titre que le capital financier.

Cependant, l'intégration de ces capitaux naturels et humains au sein de la comptabilité soulève de multiples interrogations : Comment attribuer une valeur à des entités telles que l'eau, les sols, le climat, la biodiversité et les humains ? Comment valoriser les efforts de préservation ? Comment s'assurer que les efforts sont suffisants pour maintenir ces entités dans un « bon état » environnemental et social ? La pensée de Jacques Richard permet de synthétiser et de résoudre cet enjeu « la nature n'a pas de prix, mais sa maintenance à un coût ». La clef d'entrée se trouve donc en comptabilité.

Les expérimentations conduites en 2023 ont permis de tester la méthode et d'en identifier les limites avant d'enclencher une deuxième phase de travail en 2024.

Expérimentations

Les deux terrains d'étude du Doctorant CIFRE

Les travaux du doctorant CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), recruté par la Ville en 2022, portent sur deux études de cas permettant de transposer les premières phases de la méthode CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology). L'objectif est d'analyser des projets au regard des impacts écologiques qu'il génère (en se référant à des seuils de préservation) et des mesures réalisées pour préserver les bons états des entités écologiques concernées.

La première étude de cas porte sur le capital « eau » utilisé par

la Ville dans un projet d'aménagement.

La seconde étude concerne une opération de rénovation d'un pôle enfance et s'intéresse aux impacts générés sur l'ensemble des entités.

Dans les deux études de cas, le doctorant a travaillé en étroite collaboration avec les équipes opérationnelles afin d'identifier les impacts du projet sur les entités naturelles et humaines et de mieux cerner l'efficacité des mesures de préservation prévue dans le cadre de ces projets. Ces études permettent de questionner les actions de préservation nécessaires afin d'ajuster les besoins d'investissements.

Une première expérimentation de la comptabilité écologique à l'échelle de la collectivité dans le cadre du dialogue de gestion équilibré

Les dialogues de gestion constituent une étape de la préparation budgétaire et sont mis en œuvre au sein de l'administration depuis de nombreuses années. En 2023, dans le cadre du projet d'administration, les dialogues de gestion ont été revisités afin d'enrichir l'aide à la décision en intégrant une analyse des impacts environnementaux et sociaux des activités.

Cette première expérimentation a permis de mieux identifier les actions d'efficacité et de sobriété énergétique conduites par les directions. En revanche, l'évaluation des impacts reste à conforter en 2024.

Application de la comptabilité écologique à la programmation pluriannuelle des investissements et aux actions du bouclier social et climatique

Sur la base des conclusions issues des expérimentations du dialogue de gestion, il était nécessaire d'appliquer la méthode

CARE sur des projets précis.

Une analyse a été réalisée sur une quinzaine de projets et a permis de préciser la méthodologie et d'en identifier les limites. Ainsi, cette expérimentation a mis en évidence que cette méthode comptable, avant tout pensée pour la comptabilité privée, ne rend pas suffisamment compte des impacts de la collectivité sur le territoire et nécessite d'être adaptée pour mesurer les impacts de l'action publique.

Perspective 2024

Les expérimentations sur la comptabilité écologique se poursuivront en 2024 avec :

- Une mise en application de la démarche CARE aux budgets annexes Cuisine centrale et Self.
- Un renforcement de l'évaluation des impacts générés par les différents plans et schémas de la Ville (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable, Plan d'actions Air Énergie Climat, Plan de Déplacement Administration, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de promotion de la santé, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail, etc.). Cette évaluation sera conduite par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion et la Direction Ville Ouverte avec le soutien des directions porteuses des projets.
- L'avancement des travaux du Doctorant CIFRE sur la comptabilité CARE

Ces expérimentations innovantes permettront d'alimenter et d'enrichir les travaux menés par plusieurs grandes collectivités en structurant une méthode au niveau national pour mieux piloter les trajectoires climatiques et sociales.

Mise en place d'une « mémoire des évitements » (intracting) au budget 2024

Dès le budget 2024, la Ville se dote d'un outil innovant : la mémoire des évitements (ou l'intracting).

La Ville de Grenoble s'est engagée dans la transition écologique et sociale grâce à des mesures de sobriété énergétique (à l'image des dispositifs de réglementation du chauffage et de la climatisation, ou de la réduction du nombre de véhicules), d'efficacité énergétique (notamment au moyen de la rénovation énergétique des bâtiments), et de transition (tel que le verdissement de la flotte automobile).

Cette transition écologique s'intègre pleinement dans la transition sociale également visée par la Ville. En effet, la justice climatique ne peut être pensée sans la justice sociale, c'est pourquoi la municipalité a déployé un Bouclier Social et Climatique afin de lutter contre les déséquilibres sociaux et environnementaux présents sur son territoire.

Face à l'ampleur des enjeux et des actions à conduire pour mener à bien ces transitions, il est primordial de pouvoir mobiliser l'ensemble des financements nécessaires. La hausse des taux de fiscalité, la recherche de financements externes et les efforts de redirections constituent le socle de financement des projets de la PPI et du bouclier social et climatique actuels. Ces actions permettront de générer des gains d'efficacité, de sobriété et de transition qu'il s'agira de réinvestir dans le financement de projets futurs pour répondre à l'évolution des besoins de la population Grenobloise. Plus concrètement, les gains ou les évitements sont avant tout générés par la mise en œuvre de projets d'investissement. En effet, si certains peuvent être générés en fonctionnement par la mise en place de mesures d'évitement ou de sobriété (lutte contre le gaspillage alimentaire, regroupements de services, sensibilisation

aux écocestes par exemple), ceux-ci sont structurellement très inférieurs aux gains générés par des projets d'investissement. Enfin, la question du financement des réponses à apporter pour faire face à l'évolution de la demande sociale, de préservation de la biodiversité, des sols... sur le long terme doit être posée.

Pour cela, il est nécessaire de se doter, dès 2024, d'un outil nouveau qui puisse à la fois permettre d'identifier ces gains d'évitement, de les centraliser et de les réaffecter au financement de nouveaux projets.

Ce fond baptisé « mémoire des évitements » repose sur un dispositif d'Intracting. Ce mécanisme élaboré et expérimenté notamment à Stuttgart, il y a maintenant près de 30 ans ou très récemment par la ville d'Albertville, est particulièrement approprié pour permettre de transformer ces gains en levier de financement.

Ce fond peut être abondé soit directement par la collectivité soit via des avances remboursables versées par un tiers financeur (exemple : Caisse des dépôts et Consignations).

En interne, ce fond peut être alimenté par les économies d'énergie réalisées au cours de l'année écoulée (1,4 M€ en 2023), par la revente de Certificats d'Économies d'Énergies (CEE), une fraction de FCTVA liée aux investissements de transition, ou encore par la bonification environnementale de certaines subventions reçues (bonification de 10 % de la subvention au titre de la dotation territoriale départementale par exemple).

En externe, la banque des territoires notamment, propose des dispositifs de préfinancement d'investissement, le remboursement du prêt s'effectue pour partie par les économies d'énergie réalisées (financement du passage de l'éclairage public en LED ou de la conversion des flottes automobiles par exemple).

La captation de ces gains au sein d'un fond « mémoire des évitements » permet ainsi d'investir dans de nouveaux projets d'évitement. Cependant, le financement des demandes sociales n'étant pas sécurisé sur le long terme, au niveau national et par

conséquent au niveau local, une partie du fond pourra être fléchée vers des mesures nouvelles de soutien aux populations les plus fragilisées.

Ainsi, ce fonds auto alimenté permet de générer un cercle vertueux qui pourrait constituer à terme un très fort levier de financement.

Aussi, avec la mise en place d'un fond « mémoire des évitements » dès le BP 2024, la Ville s'engage dans la transition écologique en se dotant d'un outil budgétaire puissant et cohérent de suivi, de valorisation et de redirection des gains de performance énergétique.

Pôle Émancipations

Le pôle Émancipations vise à travers les différentes politiques publiques qu'il recouvre, à lutter contre les déterminismes pour permettre à chacun-e d'exercer ses droits et ses libertés, en particulier à des âges pivots de la vie. En cette période de crise du pouvoir d'achat, ces politiques d'émancipation sont nécessaires pour faire de Grenoble une ville dont les habitant-es forment le collectif le plus uni et le plus solidaire possible, se sentant appartenir à une communauté de destins, et un lieu d'hospitalité et d'ouverture sur le monde au travers de nos propositions sportives et culturelles, des politiques en direction des jeunes et de la sanctuarisation de temps forts qui fassent la mémoire de notre ville et créent une histoire commune.

Cultures

La mise en œuvre de la délibération cadre cultures votée en 2022 s'est poursuivie en 2023 avec la charte des transitions, travaillée avec l'ensemble des acteurs locaux de la culture, dont les objectifs sont interprétés au travers des projets d'établissements des équipements culturels municipaux (conservatoire, muséum, musée Stendhal, réseau de lecture publique), y compris celui du musée de Grenoble qui sera conçu par la nouvelle direction à son arrivée au 1^{er} janvier 2024.

L'année 2023 a aussi été celle de la mise en œuvre du bouclier social et climatique, et de l'extension de la gratuité d'accès au Museum, au Musée Stendhal, à la collection permanente du musée et à l'une des expositions temporaires.

2024 sera une année riche pour le musée : après le dévoilement des photos de la collection d'Antoine de Galbert, appelée à faire

réfléchir chacun-e sur l'actualité, une exposition permettra au grand public de (re)découvrir les œuvres de Miro, au travers d'une visite classique ou des propositions ouvertes aux scolaires et aux adolescent-es. La refonte des salles sur l'Égypte, motif emblématique de la ville où Champollion a fait ses classes, sera elle aussi engagée d'ici la fin de l'année pour une réouverture prévue début 2025.

Bienvenue en Bibliothèque se poursuit, pour un réseau de lecture publique et des collections accessibles au plus grand nombre. Les bibliothèques achèveront leur chantier de ré-informatisation du réseau de lecture publique en début d'année : cela se traduira par la refonte complète du site internet pour les usagers et usagères. Le volet bâtimentaire du plan lecture sera poursuivi, avec l'ouverture de la bibliothèque Arlequin sur le parc Jean Verlhac, le réaménagement de la bibliothèque Saint Bruno (et la poursuite des études, en lien avec les copropriétés qui l'entourent pour aménager un espace public de qualité dans le passage du marché). Les travaux de déménagement de la bibliothèque Eaux-Clares-Mistral dans l'équipement du Plateau sont prévus pour début avril 2024, pour une ouverture à l'automne 2024. Pour la grande bibliothèque, tête de réseau, l'année 2024 sera marquée par la réalisation des études de faisabilité et de programmation, ainsi que d'études sur l'aménagement des espaces publics.

Évènementiel

L'organisation des événements de l'été 2024 se fera en lien étroit avec la préfecture, dans la mesure où une partie des forces de police et de sécurité sont appelées à Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ensemble des événements grenoblois, notamment ceux qui auront lieu sur l'espace public (piétonnisation des quais, Cabaret frappé, Été oh parcs, fête des Tuiles, 14 juillet) prendront en compte ces contraintes, et il pourra être proposé d'en revoir les contours.

Outre ces rendez-vous désormais classiques, modalités d'appropriation de l'espace public et de manifestations culturelles à accès libre pour toutes et tous, cette année sera marquée par deux fils rouges constitutifs de l'identité historique de Grenoble.

L'année 2024 sera celle des 80 ans de la Libération de Grenoble, le 22 août. Elle sera également celle de la coprésidence de l'Ordre de la Libération par le Maire de Grenoble. Les actions menées viseront à non seulement commémorer les dates importantes, mais également à faire vivre l'esprit de la Libération auprès des grenoblois-es, par un investissement de l'espace public, des conférences, représentations artistiques et par l'édition d'une bande dessinée sur Grenoble ville compagne de la Libération, dans la collection « Les Compagnons de la Libération ». Cet anniversaire, façon de créer une réflexion commune autour de la notion de courage, est ouvert à des temps pédagogiques : aussi un appel à projet a été diffusé auprès des écoles.

L'année 2024 sera marquée par les « Jeux populaires » avec une programmation d'événements et festivités portés et valorisés par la direction des sports en lien avec les acteurs sportifs du territoire et aussi d'autres directions et services de la Ville notamment celles de la culture et de l'égalité des droits afin de faire valoir un sport écologiste, inclusif, ouvert à chacune et chacun.

Éducation

La direction éducation jeunesse porte en 2024 une accélération des projets en matière de transitions, pour faire des écoles des lieux de solutions face au changement climatique : en témoignent l'amplification des projets liés à la réduction du gaspillage alimentaire, au tri des déchets dans les écoles, la continuation de la rénovation des établissements scolaires, et l'adaptation des extérieurs aux exigences du réchauffement climatique et aux besoins commandés par la conception d'une

ville à hauteur d'enfant : la rénovation des cours et la consolidation des places aux enfants.

La transition est également sociale, pour les familles mais aussi pour les agent-es. Aussi, la ville a lancé un travail avec l'Éducation Nationale sur la gratuité des fournitures scolaires. Un nouveau marché en fin d'année 2023 permettra d'avancer sur une liste type financée par la ville, en accord avec le corps enseignant.

Notre ville, en tant qu'employeuse, dressera le bilan de la nouvelle organisation des agent-es de la DEJ dans les écoles et notamment la structuration du périscolaire matérialisée par l'arrivée des animateur-trices référent-es dans les écoles élémentaires, aux côtés des Dir'ALP et dir'ALP adjoints. Les groupes de travail sur l'organisation de la filière technique se poursuivront, afin d'améliorer les conditions de travail et d'évolution de carrière des agentes (largement majoritaires).

La signature d'une nouvelle convention territoriale globale avec la CAF se traduira par une hausse des recettes pour la Ville et devra, pour être tangible, s'accompagner d'une formation des acteurs (notamment le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) dans les accueils de loisirs.

2024 verra par ailleurs la livraison de l'école Anne-Sylvestre (quartier Flaubert), la rénovation de l'école des Trembles et le début des travaux de rénovation des écoles Buisson et Verne. La Ville poursuit le travail dans ses bases de plein air afin de permettre aux enfants, partenaires, familles de profiter des espaces naturels.

La Ville poursuivra également le déploiement du numérique éducatif dans le cadre d'une nouvelle convention du territoire numérique éducatif avec l'Éducation Nationale.

Jeunesse

Après le renforcement et la réorganisation du service jeunesse en 2023, avec des correspondants jeunesse dans chaque secteur de la ville, de nouveaux postes de responsables de territoire jeunesse, qui portent chacun·e une thématique transversale (santé mentale, vie étudiante et accès aux droits) ainsi que le renforcement des postes PRE 15+... 2024 sera marqué par le début des travaux de l'équipement dédié à la jeunesse sur le secteur 6 et de son fonctionnement, des projets collectifs sur la violence et sur la relation jeunesse/police, une amplification des projets concernant des thématiques actuelles telles que le décryptage des médias et la laïcité. Des thèmes issus de collectes de paroles de jeunes dans le cadre du forum des droits des jeunes et de l'analyse des besoins sociaux 2023 axée sur les jeunes.

Éducation populaire

La démarche d'éducation populaire, portée de façon transversale par les élu.es et donc par plusieurs directions, s'est traduite en 2023 par un état des lieux des « métiers » en interne pour échanger sur les pratiques, la mise en place de « rendez-vous » mensuels d'échange de pratiques entre agent.es... mais également un travail vers les associations pour échanger sur les pratiques, co-construire des objectifs communs dans la pratique ou encore impulser un groupe d'échanges sur l'engagement. 2024 permettra à la fois la poursuite de la dynamique interne et la concrétisation de soutien vers les associations.

Sports

En 2024, la mise en œuvre des orientations et axes de la politique sportive se poursuivra avec :

- La rénovation des équipements sportifs (couverts et de

plein air) avec la fin des travaux de la phase 1 du centre sportif La Rampe et le lancement des études de la phase 2, le gymnase des Trembles, le centre sportif Hoche, les opérations Jouhaux et Malherbe jusqu'en 2025, et les rénovations du terrain d'honneur du stade Lesdiguères et du terrain de grand jeu Espagnac.

- La déclinaison du plan « piscine 2030 » avec un élargissement de l'ouverture estivale de la piscine Jean Bron, et la reprise de l'hydraulicité de la piscine Clos d'Or.

- Le renforcement de l'offre sportive sur l'espace public notamment avec le développement de parcours de marche, de course à pied ou d'orientation et l'élaboration d'un schéma directeur de glisse urbaine.

- La réévaluation des critères de subventions aux associations sportives et la tarification des équipements sportifs municipaux, à l'aune des priorités posées par la délibération cadre sur les sports approuvée en conseil municipal en 2023 : pour un sport qui s'inscrit au quotidien, pour tous et toutes, et où chacun·e trouve la pratique qui lui convient.

Mission montagne

La Mission Montagne de la Ville de Grenoble crée de multiples liens entre habitant-es du bassin grenoblois et les massifs qui les entourent. Partant du constat que la moitié des habitant-es ne s'y rend jamais ou peu, elle propose des formations et sorties pour un public de scolaires et de familles, afin de démystifier l'image parfois effrayante de la montagne aux yeux des novices et lever les freins éventuels aux pratiques. Pour les pratiquants autonomes, elle soutient les initiatives d'en réduire l'empreinte environnementale, avec les clubs alpins, associations et les Parcs. La nouvelle Maison Grenoble Montagne, ouverte en avril 2023, est aujourd'hui le cœur battant de cette action qui est soutenue par un volet culturel tout au long de l'année, avec les Rencontres Ciné Montagne et ses 20 000 spectateurs comme point d'orgue annuel.

Les liens privilégiés avec les deux Parcs Naturels Régionaux de Vercors et Chartreuse qui ont récemment renouvelé leurs Chartes respectives, permettent un travail au profit de la Bastille, pointe sud de la Chartreuse, et de la Mémoire de la Résistance qui réunit le territoire du Vercors avec la Ville de Grenoble.

La montagne que les grenoblois-es voient au bout de chaque rue ne doit pas être une terre inconnue mais être identifiée comme un lieu de beauté, de santé, de biodiversité et d'émancipation, et par là faire partie de la vie des habitant-es dans toutes leurs dimensions.

La relation citoyenne et l'engagement des habitant-es

En 2024, les principaux chantiers seront liés à l'engagement citoyen : l'amplification du projet « volontaires de Grenoble » d'une part et la publication des premiers résultats de l'observatoire local de la vie associative d'autre part, dont les travaux se font en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations.

En matière de relation citoyenne, les projets 2024 portent sur la facilitation de l'accès au service public (développement de la plateforme de téléservices et notamment de la prise de rendez-vous en ligne pour les démarches d'obtention de passeport ou de carte d'identité, refonte de la plateforme des familles).

International, Europe

Suite à la délibération cadre 2023-2026, et en lien avec la période mémorielle, la Ville de Grenoble s'engagera fortement sur l'année 2024 sur la dimension Européenne. Grenoble étant la seule ville française à être jumelée avec une ville Moldave, la capitale Chisinau, il sera organisé une rencontre Franco-Moldave

avec les collectivités territoriales des 2 pays, en lien avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe. La commission Européenne, dans le cadre de la candidature de la Moldavie à l'Union Européenne.

Répondant au souhait de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales de travailler avec plusieurs villes sur des projets structurants, la ville réaffirme sa participation à la plateforme IRAPA (inter-coopération de collectivités rhônalpines pour l'Arménie) en lien avec l'Arménie et travaillera avec d'autres collectivités Européennes pour envisager des actions communes. Un soutien particulier sera apporté notamment dans le cadre de futurs appels à projets.

Les projets 2024

Forte baisse des tarifs des cantines scolaires

- Baisse de la tarification de la cantine pour les familles précaires et moyennes (représente un gain de pouvoir d'achat de 400€ pour les familles).
- Facture périscolaire totale en baisse ou stable pour 80 % des familles.



Actions renforcées d'amélioration du périscolaire municipal

- Recrutement de 38 « animateurs référents », soit 1 par école élémentaire (500k€).
- Poursuite du travail de dé-précarisation des animateur-ices avec l'augmentation du nombre de contrats mensualisés pour atteindre la moitié



des effectifs (soit environ 350 contrats).

- Augmentation des temps de préparation des activités pour tout le personnel d'animation (soit l'équivalent de 9 ETP par an).
- 1 ATSEM par classe, et augmentation des équipes remplaçant-es d'ATSEM et agent-es techniques (+70 %).

École du Vélo de Grenoble

L'École du vélo de Grenoble a pour objectif de former massivement à la pratique sécurisée du vélo. Elle visera notamment à déployer le Savoir Rouler A Vélo sur l'ensemble des écoles de la ville et de développer pour les adultes des dispositifs de « premiers coups de pédale » pour débiter et de « remise en selle » pour prendre confiance.



Plan Lecture

Le site internet des bibliothèques sera complètement revu début 2024, pour améliorer le

service rendu aux usagères et usagers. Nouvel accès de la bibliothèque Arlequin sur le parc, travaux de la bibliothèque Saint-Bruno, déménagement de la bibliothèque Eaux-Clares Mistral et études de faisabilité et de programmation de la future Grande Bibliothèque seront les grands chantiers de 2024.

Plan piscines

Les piscines publiques répondent à un double enjeu de santé publique et d'accès à la fraîcheur. Ainsi le plan « Piscine 2030 » répond à ces enjeux et s'adapte au contexte qui pèse actuellement sur leurs gestions. Ainsi en 2024, sont prévus des travaux d'aménagement de la piscine Jean Bron pour un élargissement de son ouverture estivale.



Glisse urbaine

Face au besoin et au développement de la pratique de la glisse urbaine (skate, roller, trottinette, vélo

freestyle...), la Ville investit cette pratique en créant un espace de glisse de 600 m² sur le site Bouchayer-Viallet, en ouvrant des chantiers participatifs sur le skatepark des Sablons et en créant une pumptrack.

Volontaires de Grenoble

L'amplification du projet « volontaires de Grenoble » avec

notamment la refonte de l'offre portée par la maison des associations pour le secteur associatif et la nouvelle plateforme numérique de participation citoyenne de la Ville, et le développement des actions menés auprès des jeunes.



80 ans de la Libération

L'année 2024 marque les 80 ans de la Libération de Grenoble et la coprésidence par le Maire de l'Ordre de la Libération. Une large programmation visera à faire vivre l'esprit de la Libération et véhiculer les valeurs de la résistance. La Ville de Grenoble sera investie de toute part afin de mettre à l'honneur cette Ville, Compagnon de la Libération.



Pôle Résilience[s]

Pour les directions du pôle Résilience[s], 2024 va tout d'abord être marqué par la mise en œuvre opérationnelle de nombreux projets. Les chantiers vont se multiplier et s'étaler jusqu'en 2026 et vont bien sûr continuer à transformer la ville, pour l'adapter au changement climatique et la rendre plus accessible, agréable, accueillante et protectrice.

Parce qu'être résilient c'est également anticiper, en plus d'une activité opérationnelle soutenue, tout le pôle est aussi résolument tourné sur une vision d'avenir avec pour horizon 2030 et 2040.

Au-delà des investissements, la résilience nécessite d'assurer la justice sociale et climatique. Le travail du pôle s'inscrit en ce sens dans une vision systémique et transversale, qui irrigue l'ensemble de l'action municipale. Le fonctionnement des directions sera amélioré afin d'assurer une plus grande transversalité et le pôle aura un rôle central dans le déploiement du bouclier social et environnemental mis en place sur les trois premiers postes de dépense des Grenoblois-es : le logement, l'alimentation et les mobilités.

Une stratégie globale

Conformément à la dynamique « Grenoble 2040 » la stratégie du pôle Résilience[s] s'attache à développer une grille de lecture à 360° permettant de traiter les liens de corrélation entre les différentes actions et directions de la ville.

Cette vision stratégique et transversale d'abord autour de la sobriété a été reconnue par l'attribution du label Climat-Énergie 5 étoiles à la Ville avec un score global en hausse à 87,8 %. Les Assises Européennes de la Transition en Mai 2024 nous permet-

tront de montrer la pertinence de notre approche.

Approche transversale développée également en termes de santé environnementale. Un lien fort et évident avec l'urbanisme à travers la méthodologie d'Urbanisme Favorable à la Santé, le développement de l'offre de soin avec des moyens financiers importants pour acquérir des locaux et soutenir les associations (AGECSA notamment), mais aussi en termes de mobilité avec l'accompagnement des habitant-es à la ZFE, l'encouragement aux mobilités actives, à la pratique du sport ou les actions de sensibilisation : Alcool (« dry January »), Tabac (« rues sans tabac »), mise en place du pôle de réduction des risques, lancement du nouveau Plan Municipal de Santé.

La sobriété énergétique et des surfaces du patrimoine constituent également un enjeu majeur à la fois d'économie des ressources et de qualité d'usages. Sobriété ingénieuse à travers plusieurs axes : la vente, la mutualisation, la réhabilitation et le développement des énergies renouvelables et les opérations « tiroirs ».

En matière de politique alimentaire, 5 axes feront l'objet d'un travail approfondi afin de garantir une alimentation équilibrée et de qualité pour tous et ce dans le respect du vivant : mise en œuvre des projets d'accueil individualisés, mise en place du deuxième repas végétarien hebdomadaire et du 100 % bio et/ou local d'ici 2026, structuration du pôle alimentation avec le lancement des études de programmation d'un nouvel équipement et des travaux d'adaptation.

Dans le cadre du bouclier social et climatique, lancement de la Sécurité Sociale Alimentaire Grenobloise avec la mise en place des partenariats avec les associations, des structures porteuses de la caisse et du Conseil Local de l'Alimentation et la signature d'une Charte de Valeurs et d'Engagement dès le 1^{er} semestre 2024 puis en septembre la création du Conseil Local de l'Alimentation.

La Fabrique de la Ville

Cette fabrique de la ville s'incarne plus que jamais en 2024 avec la concrétisation de plusieurs projets urbanistiques d'envergure et la première année de mise en pratique de la charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé.

Dans le cadre de la ZAC Flaubert, les espaces publics de l'îlot Marcelline seront entièrement réalisés cette année avec un maximum de pleine terre, des centaines d'arbres plantés, de l'eau, des mobilités repensées. Un lieu de vie autour de la Bifurk, du bar radis, de l'occupation transitoire sur l'ancien site de l'INSPE et l'animation des rez-de-chaussée. Les chantiers des îlots Emma, Élisabeth et Bois & Rêve'S démarreront également.

La démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) sera déployée dans le cadre de la ZAC Presqu'île avec un programme réorienté dans le cadre de Presqu'île 2040 avec des espaces publics repensés.

Les autres opérations urbaines avancent aussi fortement. Dans le quartier de l'Abbaye, Grenoble Habitat va engager la réhabilitation de deux immeubles et l'opérateur désigné cette fin d'année engagera les études de faisabilité pour la réhabilitation de 12 immeubles. Sur Bouchayer Viallet, le projet se termine avec la livraison d'un immeuble de 3700 m² de bureaux et surtout la mise en œuvre des derniers espaces publics, un parc, et un lieu dédié à la glisse urbaine.

Les procédures de mise en compatibilité du PLUI engagées fin 2023 devraient arriver à terme au cours de l'année et permettre le démarrage opérationnel du Boulevard et des premiers travaux sur la grande Esplanade.

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, le secteur Grand Alpes/Arlequin fera l'objet de nombreux chantiers (secteur Sud de l'Avenue Marie Reynoard, porte nord, crique centrale, commerces, halle Iris, cœur de parc, concertation et

premiers travaux pour le lac baignable ...).

La politique du logement sera également renforcée avec notamment la mise en œuvre du permis de louer sur deux secteurs du centre-ville, un renforcement de notre aide aux bailleurs sur la réhabilitation thermique (3M€ d'aides nouvelles), un engagement fort des services auprès de la Métropole pour le déploiement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) bioclimatique et la formalisation d'une stratégie façades et toitures à travers le blanc et le végétal.

Nos actions de transformation de l'espace public vont également être renforcées. Nous continuerons à privilégier et aménager des espaces pour toutes et tous en privilégiant la gratuité, en éloignant les injonctions à consommer pour faire lieux de rencontre et d'expression.

Des espaces qui s'adaptent au changement climatique : déminéralisation, végétalisation massive, place de l'eau, couleurs claires, matériaux adaptés. Des espaces qui permettent et favorisent les mobilités actives, marche, vélo, toujours accessibles, intergénérationnels, à hauteur d'enfants aussi. La sobriété financière et le réemploi des matériaux seront toujours recherchés.

Plusieurs parkings vont faire l'objet de piétonnisation et de végétalisation (parking Malifaud, parking du parvis du Lycée Louise Michel, Place de Metz, Place Alliende...) et de nombreux chantiers de gros entretiens « qualitatifs » devraient permettre d'intensifier les plantations d'arbres (avenue de Vizille par exemple) et de déminéraliser les sols (systématique pour les places de parking). En 2024, les travaux de transformation des nouvelles rues piétonnées de l'hypercentre vont enfin se terminer avec la plantation de 14 arbres, la dépose du mobilier routier et la pose de mobiliers pour les piétons. Enfin les travaux de réaménagement du parc Paul Mistral en lien avec la réhabilitation de la Tour Perret et l'installation d'un parcours pédagogique dans le parc vont être engagés.

Côté mobilités, 2024 sera marqué par l'avancée du programme de chrono-vélos et pistes cyclables structurantes avec de nombreux chantiers et études de faisabilité (Berriat, Berthelot, Jeanne d'Arc, Jean Perrot, Rhin et Danube + Anatole France). L'occasion de projets d'aménagement de l'espace public, de façade à façade, avec toujours plus de places pour les piétons, pour la végétalisation et la déminéralisation des sols.

Mobilité pour toutes et tous avec la mise en œuvre des mesures de gratuités pour accompagner dès le début 2024, les plus précaires à utiliser les transports en commun.

Le programme des Places aux Enfants va s'intensifier et de nombreuses cours d'écoles seront également déminéralisées et végétalisées chaque année (Jouhaux, Menon, Racine, Genet et Chorier en 2024).

La circulation routière dans les quartiers sera apaisée pour sécuriser le chemin vers l'école avec une limitation du trafic automobile de transit au sein des quartiers résidentiels ou commerçants. La refonte de la politique de stationnement et du contrôle de stationnement avec l'extension des zones payantes et la mise en œuvre de la vidéo verbalisation, va permettre aux résidents de retrouver des places de stationnement à proximité de chez eux. Des études seront lancées pour développer la tarification « écologique » dès que possible.

Enfin, pour amener plus de fraîcheur partout dans la ville, nous allons poursuivre nos efforts pour rénover et rouvrir les fontaines historiques et accentuer la place de l'eau dans la ville avec, entre autres, la réhabilitation de deux nouvelles fontaines (Place Victor Hugo et fontaine à jet d'eau de l'esplanade Alain Le Ray). La fraîcheur sera proposée également avec le développement de dispositifs d'ombrage dans les zones ne pouvant pas être végétalisées. Le budget d'investissement est triplé par rapport aux années précédentes.

Gestion sobre et résiliente

Le pôle résilience[s] s'attache également à transformer les pratiques professionnelles afin d'adapter le travail aux futures crises, d'améliorer les conditions de travail des agent-es et le service rendu aux habitant-es.

Sur le secteur des propretés et de la logistique municipale, le nouveau projet de service sera déployé au cours de l'année 2024 avec pour objectif l'amélioration du service rendu aux Grenoblois-es face aux phénomènes subis (augmentation des incivilités), aux changements volontaires (évolution des espaces publics) et nécessaires (tri dans l'espace public, meilleure gestion de l'eau). La ville s'attache ainsi à redéfinir et les missions des agent-es des différents services (Propreté urbaine, Nature en Ville, Police Municipale et service de proximité) agissant sur l'espace public dans le souci d'améliorer la relation de proximité avec les habitant-es et la réactivité des services face aux signalements.

En ce sens, le soutien aux associations organisant les projets de propreté participative sera renouvelé et amplifié par la mise en réseau de tous ces citoyen-nes volontaires et l'organisation de « temps forts » de rencontres et d'actions communes.

2024 sera l'année de lancement des études de programmation pour le nouveau centre technique municipal, destiné à traduire en outils adaptés cet objectif de meilleur service rendu aux Grenobloises et Grenoblois. Le renouvellement de la flotte pour la mise en application réglementaire de la ZFE va continuer et un effort d'investissement sur plusieurs années va permettre également de remettre à niveau le parc d'engins de la propreté urbaine et de la nature en ville. Ainsi, fin 2024, plusieurs nouvelles balayeuses seront en service et l'effort sera renouvelé les années suivantes.

Adapter la ville au changement climatique, c'est donner encore plus de place à la nature en ville. Ce projet va de pair avec une

forte ambition en termes de végétalisation et déminéralisation des espaces publics. Cette augmentation des espaces verts partout en ville appelle une évolution dans les missions des agent-es, qui doit être accompagnée et envisagée en lien avec les autres équipes œuvrant sur l'espace public, et de nouvelles pratiques de gestion et de transition vers plus de plantes vivaces, plus adaptées, nécessitant moins d'eau. Nos équipes seront renforcées avec une stratégie de recrutement pour attirer et combler les postes non pourvus. Une stratégie en 11 actions pour préserver et densifier les arbres en ville, concrétisée par un plan de plantation pluriannuel, avec tous nos partenaires (ZAC, métro) que ce soit sur l'espace public comme sur le domaine privé.

Les projets 2024

Stratégie de végétalisation

La ville développe une forte ambition en termes de végétalisation et de déminéralisation. Une stratégie en 11 actions pour faire de la ville un refuge pour la biodiversité, enjeu majeur développés à travers de nombreux projets tournés particulièrement vers les enfants. C'est 5 cours d'école qui seront ainsi déminéralisées en 2024.



Sécurité Sociale de l'Alimentation

Dans le cadre de l'accès de tous et toutes à une alimentation durable et respectueuses des producteurs et productrices, la municipalité souhaite impulser et soutenir une expérimentation grenobloise de la Sécurité sociale de l'Alimentation (SSA). Cette expérimentation s'appuie sur un pilier de décision démocratique, le conseil local de l'alimentation et sur une caisse



Label Climat Air-Énergie 5 étoiles

La Ville de Grenoble a obtenu, une nouvelle fois, la labellisation «Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 5 étoiles» (nouvelle appellation de Cit'ergie Gold). Grenoble fait partie du Top 3 des scores obtenus parmi les quelque 60 communes Autrichiennes, Allemandes, Italiennes, Suisses, Luxembourgeoises et Françaises récompensées cette année. La dernière version du Plan d'Actions est consultable via le lien Plan d'action Air Énergie Climat (2019-2025) – Grenoble.fr.



Nouveau Plan Municipal de Santé

Un nouveau Plan Municipal de Santé va être présenté pour la période 2024-2028. Il définit notre conception transversale de la santé et décline concrètement les actions, organisées autour de 8 piliers, qui contribuent à protéger ou améliorer la santé des habitant-es, en lien avec l'environnement et le vivant.



Chronovélo sur Berthelot

Dès le printemps 2024, la nouvelle chronovélo sur l'avenue Berthelot aura été réalisée entre le bd Maréchal Joffre et la rue Ponsard. À l'image des 4 autres chronovélos à réaliser d'ici 2025 sur toute la ville, ces aménagements cyclables permettent d'améliorer et apaiser l'espace public d'une manière globale avec plus de place pour les piétons, une séparation des flux de circulation et la végétalisation et déminéralisation des rues.



Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé

Grenoble porte une démarche d'intégration des objectifs en faveur de la santé et du bien-être de ses habitants dans ses politiques d'urbanisme et d'aménagement. La Charte « habitat et construction favorable à la santé » vise à systématiser dès 2024 les actions des constructeurs dans la perspective de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS). La démarche continuera également sur notre nouvelle génération d'écoquartiers (Flaubert INSPE et Presqu'île Cambridge)



Pôle Solidarités

La ville en première ligne pour maintenir les services publics de proximité

Face à un État qui poursuit son désengagement, les communes se trouvent en première ligne. Dans ce contexte, la Ville de Grenoble et son CCAS ont mis en place un bouclier social et climatique pour lutter contre toutes les formes d'isolement et permettre à chacun-e de conserver des ressources suffisantes pour s'alimenter convenablement, se loger dignement et accéder à ses droits.

Si notre territoire communal n'est pas uniforme, la forte présence des services publics de la Ville et des équipements du CCAS garantissent une action au plus près des Grenoblois-es. La mise en œuvre des projets sociaux des Maisons des Habitant-es permet ainsi d'agir en proximité sur l'ensemble du territoire, sur l'ensemble des besoins du quotidien (démarches administratives, soutien à la parentalité, écrivain-es publiques). Les partenariats noués avec l'Agence Régionale de Santé, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales sous la forme de conventions pluriannuelles nécessitent néanmoins un effort financier accru de la Ville pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée.

Une ville qui lutte contre toutes les exclusions

La lutte contre l'isolement et l'accès aux droits demeurent plus que jamais les priorités politiques du mandat et structurent l'ensemble des interventions de la Ville et du CCAS en direction des Grenoblois-es. La création d'une Cité des Aîné-es et des Aidant-es, en plein cœur de la ville, témoigne de cette volonté

constante d'aller-vers les personnes et de répondre au mieux à leurs besoins. En centralisant en un même lieu toutes les informations, démarches et services en direction des plus âgé-es et des personnes qui les accompagnent au quotidien, en offrant un lieu d'écoute et de répit clairement identifié, la Ville de Grenoble va ainsi renforcer sa présence et améliorer encore la qualité de ses interventions, en complément des nombreux autres acteurs du grand âge. En 2024, l'accueil des personnes âgées dans des lieux d'hébergement confortables et adaptés à leurs attentes demeure une priorité: les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Saint-Bruno vont ainsi débiter et permettre, après l'ouverture de l'EHPAD André Léo en septembre 2022, de se doter d'un équipement totalement rénové.

C'est d'ailleurs le même esprit qui justifie le renforcement du point conseil budget, abrité dans les locaux de la MDH Prémol, pour devenir un lieu ressource ouvert à tous les habitant-es de logement en proie à des difficultés financières du fait de l'inflation, de la hausse des tarifs de l'énergie ou victimes de l'inconfort thermique – été comme hiver – de leur lieu d'habitation. Grenoble va d'ailleurs participer dès 2024 au programme de l'association nationale « Stop Exclusion Énergétique » avec un territoire identifié pour lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes, en grande précarité énergétique.

Mais chacun-e ne bénéficie malheureusement pas d'un logement : au-delà du recours indemnitare engagé par le CCAS contre l'État pour le mettre face à ses responsabilités en la matière, la Ville augmente sa propre contribution en créant de nouvelles places d'hébergement d'urgence et contribuer ainsi à mettre à l'abri une partie des 2900 personnes recensées comme étant à la rue (dont près de 240 enfants). Les démarches d'aller-vers se poursuivent par ailleurs, avec le déploiement complet de l'équipe mobile précarité santé, la poursuite de l'accueil de nuit, la continuité de l'activité de « La Petite Pause » comme lieu de répit en week-end pour les personnes à la rue

et/ou isolées, ou encore la prolongation du soutien de la Ville et de son CCAS à l'hébergement temporaire pour les Ukrainiens qui fuient la guerre.

Accès aux droits universel, priorité aux plus vulnérables

Les plus précaires, les plus modestes, les plus fragiles restent ainsi une priorité politique avec des mesures municipales aussi immédiates que concrètes en leur direction, sans condition particulière liée à leur situation administrative. Le plafond de ressources pour pouvoir bénéficier des aides sociales facultatives a d'ailleurs été revalorisé afin de permettre à davantage de personnes d'en bénéficier. Pour mémoire, ce sont plus de 1800 ménages qui sont chaque année ainsi accompagnés. La gratuité des transports en commun pour les plus précaires reste un objectif politique fort et sa mise en œuvre est à l'étude avec les services concernés.

La Ville et le CCAS accordent également une attention toute particulière aux plus jeunes : outre le plan de réhabilitation des crèches (travaux en cours dans l'EAJE La Voie Lactée et lancement des travaux dans l'EAJE L'Îlot Marmots) et de végétalisation de leurs espaces extérieurs pour accueillir dans des conditions toujours améliorées les 0-3 ans, le plan éducatif et le renforcement des ressources humaines dédiées à l'accueil de la petite enfance se déploient pleinement en 2024. Cela permettra également de mieux repérer et mieux accompagner les enfants à besoin spécifique, tout en offrant un nombre suffisant de places en accueil collectif au vu de la demande. Les plus jeunes et leurs parents bénéficient également d'un nouvel espace culturel qui leur est entièrement dédié, au Village Olympique : l'espace culture petite enfance Prémol.

Le soutien aux familles, le soutien à la parentalité est également un axe fort de ce qui est proposé dans les Maisons des habitant-e-s. Par des sorties extérieures, par des temps d'échanges,

par des activités partagées il est travaillé la question de lien parent-enfant, de l'isolement possible des jeunes parents.

Le pôle Solidarités : prendre soin de chacun-e

Au-delà du bouclier social et climatique, la Ville de Grenoble entend donc, en 2024 comme tout au long du mandat, prendre soin de chacun-e. Le plan municipal de santé en est sans doute la meilleure illustration : au carrefour d'attentes multiples et d'un besoin fort de protection, il s'agit pour la Ville de venir compléter les actions des autres institutions mais aussi des associations, en facilitant la coordination et en proposant des actions très concrètes en direction de tous-tes. Le service public municipal, renforcé, vient ainsi répondre aux attentes diverses des habitant-es, en liant émancipation, éducation, solidarité et santé environnementale.

Les projets 2024

Crèches : plan de réhabilitation et de végétalisation



Dans le cadre du plan éducatif petite-enfance, la qualité de l'accueil du jeune enfant est affirmée. La qualité des locaux d'accueil contribue largement à cet objectif. Dans cette perspective, les projets s'inscrivent dans une démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, d'adaptation à l'évolution du climat avec des objectifs clairs sur le confort thermique et la qualité de l'air intérieur. C'est donc une réhabilitation d'une crèche par an qui sera lancée dès 2024 ainsi que 2 à 3 démarches de végétalisation de cours.

Logement : soutien aux habitant-es en difficulté budgétaire



Dans un objectif de soutien de la dignité de l'habitat et du maintien dans le logement, la Ville et son CCAS souhaitent, aux côtés de l'action menée en matière de lutte contre la

Précarité Énergétique, élargir ses aides à tous les habitant-es confrontées à des difficultés budgétaires, du fait de la forte inflation et de l'augmentation sensible des factures liées au gaz et à l'électricité.

Ainsi, le dispositif déployé à compter de fin 2023 va s'intensifier fortement en 2024 et s'appuyer sur une approche globale de la situation des ménages pouvant déboucher sur 3 types d'actions: le soutien vers l'accès aux droits, l'engagement d'un accompagnement budgétaire sur un temps plus long et/ou une aide sociale facultative ponctuelle.

Amplification de la lutte contre la précarité énergétique

Pour renforcer la justice sociale et climatique et protéger les personnes comme le climat, la Ville et le CCAS entendent dès 2024 aller plus loin que le portage de la plateforme partenariale de lutte contre la précarité énergétique labellisée « Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie » et le financement de la rénovation énergétique via le programme métropolitain Murmur.

Deux actions principales à partir de 2024 :

- Augmentation du nombre de ménages touchés par la plateforme de lutte contre la précarité énergétique et la diversification des modalités d'intervention de façon à améliorer l'impact sur la consommation d'énergie des ménages et le confort thermique à domicile.
- Engagement dans l'expérimentation d'un « Territoire zéro exclusion énergétique » portée par l'association



Stop à l'exclusion énergétique visant à lever, sur un quartier cible, les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique à l'échelle d'un quartier: l'accompagnement technique, social et financier, la formation des acteurs et leur outillage.

Création d'une Cité des Aîné-es et des Aidant-es

Dans le cadre d'une politique publique en direction des aîné-es qui se fonde sur l'ouverture, l'accessibilité des services, la coordination des acteurs, cette année sera également marquée par le déploiement pour ouverture fin 2024 – début 2025, du projet de Cité des Aîné-es et des Aidant-es, lieu d'accueil et de ressources pour orienter et venir en aide à toutes celles et tous ceux qui cherchent une information, une aide, un accompagnement, un lieu d'écoute ou de répit face au grand âge. Localisé au cœur de la ville, dans les locaux de l'ex-EHPAD Narvik, ce lieu sera ouvert sur son environnement immédiat et facilement accessible, proposant des services concrets et d'appuyant sur des partenariats engagés avec le monde associatif et professionnel.



Lancement de la réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint-Bruno



Les travaux de requalification de l'EHPAD Saint-Bruno en Résidence Autonomie vont ainsi débuter au second semestre 2024 et permettre de se doter d'un équipement totalement rénové d'ici 2027.

L'enjeu est de conforter la place du CCAS de Grenoble dans une offre d'hébergement personnes âgées ouverte à tous. 45% des personnes accueillies dans les Résidences Autonomie du CCAS sont en effet bénéficiaires de l'aide sociale.

L'amélioration de la qualité passe aussi par la volonté de proposer un modèle d'établissement ouvert sur son quartier, avec la présence en rez-de-chaussée d'un espace tiers-lieu favorisant des échanges intergénérationnels au cœur de la résidence. Cet espace de vie, d'animation, de restauration, de croisements et de projets à destination des résident-es et des habitant-es du quartier sera construit de manière partenariale.

Accès aux droits : mise en place du dispositif « Territoire zéro non-recours »

Le CCAS et la Ville de Grenoble vont mettre en place en 2024 à titre expérimental un « territoire zéro non-recours » qui répondra à plusieurs objectifs :

- Toucher, par le biais d'actions d'aller-vers, les publics les plus éloignés des prestations et les plus atteints par le non-recours;
- Inviter les publics ciblés par l'expérimentation, ou des bénéficiaires des droits sociaux ciblés par l'expérimentation,

à coconstruire le dispositif expérimenté sur le territoire;

- Instaurer ou renforcer le travail transversal et partenarial entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté d'un territoire;
- Mettre en place ou améliorer les échanges et croisements de données entre acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté au niveau local, dans le but de déceler les situations de non-recours et d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des publics repérés.



Gratuité des transports en commun pour les personnes précaires

La Ville souhaite renforcer les capacités des personnes précaires en leur donnant un droit à la mobilité, un droit à la ville. Les tarifs des transports en commun relèvent du SMMAG. La volonté de la Ville est de créer une mesure sociale d'aide à la mobilité pour les personnes modestes via une aide venant réduire à zéro le reste à charge des personnes ciblées, celles-ci bénéficiant déjà de la tarification solidaire.

Plusieurs pistes de mise en œuvre sont étudiées en vue d'une mise en œuvre au début de l'année 2024.



Pôle Ressources

Les fonctions ressources poursuivront en 2024 leur accompagnement des directions opérationnelles, de sorte qu'elles disposent des moyens et des services adaptés aux enjeux des différentes politiques publiques qu'elles portent. Elles seront ainsi pleinement mobilisées sur la mise en œuvre du bouclier social et climatique et sur le pilotage des chantiers de transformation dans le cadre du projet d'administration.

Renforcer le service public en prenant soin de celles et ceux qui le rendent au quotidien

Dans un contexte de vieillissement des effectifs de la collectivité, de rallongement de la durée de vie au travail et de mutation de l'organisation du travail, la préservation de la santé et de la qualité de vie au travail restera plus que jamais au centre des préoccupations en 2024, ainsi que la présence d'effectifs suffisants pour assurer dans les meilleures conditions les services publics nécessaires aux Grenobloises et Grenoblois.

Le déploiement du sport au travail y contribuera à travers des activités physiques et d'échauffement proposées à tous-tes les agent-es, dont certain-es peuvent être parfois éloigné-es de la pratique. L'amélioration des conditions de travail des agent-es les plus exposé-es au risque d'usure professionnelle sera également une priorité, grâce à l'appui d'un-e ergonomiste. L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle sera aussi recherché avec la volonté de mettre en place de nouveaux dispositifs comme l'aménagement des horaires de travail sur 4 jours ou de nouvelles autorisations d'absences pour faciliter la prise en charge médicale de certaines pathologies, notamment dans le cadre d'affections longue durée, et promouvoir ainsi le

maintien dans l'emploi pour tous-tes.

Les évolutions dues au développement du télétravail, du mode projet et des modes de travail agiles ainsi qu'aux nouvelles approches du management amèneront également, à l'aune de ce qui a été réalisé sur le site Claudel, à poursuivre le développement d'espaces de travail modulables et plus conviviaux, notamment au sein de l'Hôtel de Ville.

Dans ce cadre, la capacité d'agir des agent-es sera par ailleurs encouragée pour enrichir les actions destinées à améliorer leur quotidien au travail (simplification des procédures, aménagements des espaces, ...).

Les efforts importants déployés en 2023 pour renforcer l'attractivité de la collectivité en matière de recrutement se poursuivront enfin à travers un plan de communication adapté sur nos offres d'emploi et les atouts de notre politique RH (marque-employeur) mais également au travers de démarches d'« aller-vers », notamment au travers des stands de recrutement déployés à l'occasion de différents événements de la Ville. Ils permettront ainsi de renforcer les équipes au service de la qualité du service public rendu aux grenoblois-es.

Promouvoir une transition numérique sobre et responsable

Le développement de l'accès au numérique et des services en ligne va se poursuivre en 2024 et devra se concilier avec les enjeux prioritaires suivants :

- Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme : La dématérialisation des services publics peut entraîner un inégal accès des usagers-ères, mais également générer des difficultés pour les agent-es de la Ville et du CCAS face aux nouveaux outils. Il s'agit de faciliter l'exercice des missions des agent-es, et de

favoriser l'accès au numérique à partir des 10 Maisons des Habitant-es (MDH) présentes sur le territoire de la ville.

- Inscrire le Numérique Responsable dans la transition écologique : la transition numérique ne peut se faire en dehors du cadre de la protection de notre environnement et notre planète. Il s'agit notamment de :

- Prolonger la durée de vie des matériels (micro-ordinateurs, copieurs multifonctions) ;
- Diminuer le taux d'équipement des usagers-ères ;
- Adopter une politique achat responsable, avec l'utilisation de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement) ;
- Maîtriser et limiter les consommations d'énergie de nos data center ;
- Eco-concevoir les nouveaux services numériques.

- Asseoir la souveraineté et l'indépendance numérique : la Ville a initié une stratégie de développement des logiciels libres et d'ouverture des données qu'elle entend poursuivre en développant la culture des logiciels libres et en systématisant leur déploiement dès que possible. L'hébergement de données en interne est privilégié avec la maîtrise des réseaux, des communications électroniques et des données. Les actions de cybersécurité permettront de renforcer la confiance dans le numérique et de développer la résilience de l'organisation.

- Opérer une modernisation des collectivités pour plus d'efficacité et de simplicité d'accès aux services publics, en lien avec les objectifs du projet d'administration, la transition managériale, le développement des e-services (démarche administratives) et des téléservices. Pour 2024, sont privilégiés la suite du déploiement des logiciels libres, les projets de modernisation de la gestion des ressources humaines ainsi que l'optimisation de la gestion du patrimoine, des espaces publics et du stationnement.

- Veiller à une optimisation des ressources et au pilotage des transitions écologiques et sociales

Optimiser les ressources

En 2024, l'optimisation des ressources, le renforcement de la qualité comptable et l'élaboration d'outils financiers innovants de pilotage des transitions écologiques et sociales constitueront des priorités.

La recherche de leviers d'optimisation des ressources financières a été renforcée dès 2023 avec l'intégration, au sein de la direction des finances, d'une part des fonctions de contrôle de gestion pour la réalisation d'études de coûts ou le suivi financier des associations et satellites financés par la ville et, d'autre part, la création d'une fonction de recherche de financements externes mutualisée avec le CCAS. La recherche d'efficience passe également par l'interrogation, en étroite collaboration avec les équipes de Grenoble Ville Ouverte, des modalités de mises en œuvre des services publics et des possibilités de redirection.

En lien avec la réforme instaurant un nouveau régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics et en lien avec la trésorerie municipale, la direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG) renforcera ses dispositifs de contrôle interne afin de garantir le respect des procédures comptables au niveau fixé par les normes de qualité comptable.

Enfin, la DFCG contribuera activement à l'élaboration et la diffusion, à l'échelle nationale, d'outils innovants permettant de piloter les transitions écologique et sociale. La mise en œuvre d'une comptabilité écologique ou d'un fond « mémoire des évitements » (dispositif d'Intracting : Cf. Focus) permettra ainsi de comptabiliser les gains générés par les démarches d'efficacité et de sobriété mises en œuvre par la ville de Grenoble, de mieux tracer le financement des demandes sociales et ainsi de mieux piloter les trajectoires de transition attendues.

En matière de commande publique, l'appui aux directions opérationnelles se poursuivra dans leur utilisation d'outils de

sécurisation d'achats de faibles montants ainsi que la programmation des marchés publics. L'année 2024 sera également la première année de mise en œuvre du SPASER qui sera adopté par la collectivité en fin d'année 2023 : l'enjeu est de mettre en place les premières actions prioritaires et d'organiser le suivi et le reporting des indicateurs.

4

Prévisions budgétaires 2024

Le budget de fonctionnement 2024

Budget principal

| En Millions d'euros | CA 2022 | BP 2023 | ROB 2024 | |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Recettes de fonctionnement (en M€) | | | | |
| Fiscalité (3 taxes) | 155,2 | 200,8 | 207,3 | à 207,3 |
| Compensations | 5,2 | 5,4 | 6,1 | à 6,1 |
| Dotations Métropolitaines (AC, DSC) | 34,2 | 34,2 | 34,2 | à 34,2 |
| Dotations État (DGF, DSU) | 28,3 | 28,0 | 28,6 | à 28,6 |
| Autres recettes | 52,6 | 47,5 | 43,3 | à 44,1 |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 275,5 | 315,9 | 319,5 | à 320,4 |
| Dépenses de fonctionnement (en M€) | | | | |
| Frais de personnel | 143,4 | 150,0 | 158,9 | à 162,1 |
| Subventions CCAS | 22,3 | 23,1 | 25,4 | à 25,4 |
| Autres subventions | 18,0 | 32,4 | 32,5 | à 32,5 |
| Charges à caractère général | 49,5 | 57,8 | 57,4 | à 58,5 |
| Autres dépenses | 17,4 | 13,8 | 9,5 | à 9,7 |
| Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits | 250,6 | 277,1 | 283,7 | à 288,2 |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Recettes d'investissement (en M€) | | | | |
| Recettes d'investissement hors emprunts | 37,4 | 56,7 | 49,2 | à 49,2 |
| Emprunts nouveaux | 32,2 | 14,9 | 21,0 | à 25,0 |
| Recettes réelles d'investissement | 69,6 | 71,7 | 70,2 | à 74,2 |
| Dépenses d'investissement (en M€) | | | | |
| Dépenses d'équipement | 38,1 | 81,2 | 85,0 | à 90,0 |
| Remboursement emprunt | 25,1 | 23,8 | 22,5 | à 22,5 |
| Autres dépenses d'investissement | 6,8 | 5,5 | 0,0 | à 0,0 |
| Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés) | 70,0 | 110,5 | 107,5 | à 112,5 |
| Épargne brute | 23,9 | 39,4 | 35,8 | à 32,1 |
| Épargne nette * | 0,4 | 17,1 | 13,3 | à 9,7 |

* dette récupérable et travaux d'investissement en régie déduits

Prospective financière 2023-2026

La prospective financière a été construite à partir des crédits inscrits au BP 2023 et des montants votés en DM1 et DM2 auxquels un taux de réalisation est appliqué en fonction de la moyenne des crédits réellement constatée sur les années précédentes.

| En Millions d'Euros | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 314,7 | 319,5 | 326,8 | 330,9 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 274,5 | 283,7 | 288,3 | 292,2 |
| Épargne brute | 40,2 | 35,8 | 38,5 | 38,7 |
| Taux d'épargne brute (Ep. Brute / RRF) | 12,8% | 11,2% | 11,8% | 11,7% |
| Remboursement du capital de la dette | 22,2 | 22,5 | 21,8 | 23,2 |
| Épargne nette | 18,0 | 13,3 | 16,7 | 15,6 |

La prospective financière comprend le décalage de la recette de cession des actions de Grenoble Habitat à ADESTIA (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation) de 2023 à 2024.

La prospective financière élaborée pour les années futures permet la mise en œuvre des projets du mandat tout en respectant les objectifs de la stratégie financière fixée en 2023.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 319,5 M€ en 2024 contre 314,7 M€ en 2023 soit une progression de 4,8 M€.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales (+6,5 M€) engendrées par la revalorisation annuelle des bases prévue au Projet de Finances 2024 (PLF 2024) ainsi que par la hausse des recettes de stationnement payant prévues dans le cadre du projet d'extension (+ 1,1 M€).

Cette progression est cependant atténuée par la suppression des aides attribuées au titre du filet de sécurité (- 1,2 M€), la baisse du produit de la taxe sur l'électricité (- 0,5 M€), la baisse des recettes tarifaires suite à la mise en œuvre des mesures du bouclier social et climatique en année pleine (- 0,4 M€) et la baisse des produits divers de gestion courante (- 0,3 M€) et des autres recettes (-0,5 M€).

Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité directe devrait augmenter de près de 6,5 M€ par rapport au BP 2023 sous l'effet exclusivement de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation constatée de novembre 2022 à novembre 2023. Le taux de revalorisation des bases fiscales sera connu fin novembre – début décembre 2023. Cependant, le niveau d'inflation a été estimé à hauteur de 4,3 % par l'INSEE. Un taux de 4 % a été retenu pour l'établissement de la prospective 2024. Ainsi, le produit de fiscalité directe passerait de 247,8 M€ en 2023 à 253,8 M€ au budget 2024.

En prospective, l'hypothèse de variation suivante des bases fiscales a été prise :

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------|------|------|------|
| 7,1% | 4,0% | 3,0% | 2,0% |

En revanche, concernant les recettes perçues au titre des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), l'inscription au BP 2023 à hauteur de 7,25 M€ a été réduite à 6,5 M€ en DM1 afin de tenir compte de la forte dégradation du marché immobilier constatée en 2023. Ce niveau de recette a été maintenu au BP 2024. En effet, la hausse des taux d'intérêt enregistrée depuis 2022 a entraîné un très fort ralentissement du marché de l'immobilier. Alors que les taux d'intérêt immobiliers étaient inférieurs à 1 % fin 2021, ceux-ci ont progressé très rapidement pour atteindre plus de 3,5 % fin août 2023. Le volume des transactions enregistrées par les notaires en juillet 2023 reculerait, au niveau national, d'environ 12,5 % sur un an. Les prix moyens au m² des biens immobiliers sur Grenoble seraient en baisse d'environ 9 % sur un an. Dans ce contexte, les recettes des droits de mutation à titre onéreux ont été prévues au niveau de 2019 et celui estimé pour 2023, soit 6,5 M€ au BP 2024.

Concernant les autres impôts et taxes, les recettes tirées de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ont été prévues, par prudence, à un niveau stable par rapport au BP 2023.

Dotations et participations

Dotations de l'État et compensations fiscales

La loi de finances pour 2024 prévoit une progression des concours financiers de l'état aux collectivités à hauteur de 220 M€. Cette évolution concernera en priorité les communes rurales et les communes les plus fragiles. La ville de Grenoble ne devrait pas pouvoir bénéficier de cette revalorisation. Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire et

dotation de solidarité urbaine) pour l'année 2024 devrait rester proche du montant de 2023, soit 28,65 M€.

En revanche, les compensations versées par l'état au titre des exonérations prévues par la loi devraient poursuivre leur progression et atteindre 6 M€ en 2024 contre 5,3 M€. Cette évolution est principalement liée à l'impact de la hausse des taux de fiscalité dans le calcul des compensations.

Dotation de la Métropole

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) entre la Métropole et ses communes a été adopté lors du Conseil Métropolitain de novembre 2022. Les modes de calculs adoptés ont conduit à figer la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire entre les communes. Ainsi, le montant de la DSC attribué à la ville de Grenoble pour 2024 sera identique à celui des années précédentes et s'élèvera à 7,2M€.

Le PFFS a établi également un dispositif de fonds de concours réparti entre les communes du territoire dont l'objectif est de soutenir les opérations d'investissement favorables à la transition écologique. Ce fonds de concours a été doté d'un budget de 8 M€ pour 2023-2026 soit 2M€ par an, dont une enveloppe de 2,5 M€ pour la ville de Grenoble (0,6 M€ par an). À ce titre, la ville de Grenoble a fléchi ces financements sur les opérations de rénovation des gymnases Jouhaux et Malherbe.

Le PFFS a également déterminé les modalités de financement de l'urbanisme en établissant des règles de partage et de reversement de la Taxe d'Aménagement. Le montant attribué à la ville de Grenoble devrait être plafonné, comme en 2023, à hauteur de 0,3 M€ environ pour 2024.

Autres produits de participation

Le montant des produits de participation reçus (à savoir les subventions perçues de l'État, du Département de l'Isère, de la Région, de la métropole, de l'Union Européenne et de divers organismes tels que la CAF par exemple) a été prévu pour un montant équivalent à celui de 2023.

En revanche, les modalités de financement de la gestion du patrimoine arboré métropolitain ainsi que de la collecte des déchets aux abords des arrêts de transports en commun devraient évoluer.

En effet, en juillet 2023, la métropole a notifié son souhait de sortir du service commun de gestion du patrimoine arboré. Cependant, la ville de Grenoble continuera d'entretenir les 16 000 arbres du patrimoine métropolitain et refacturera ses prestations au titre des dispositions prévues par la loi 3 DS. L'exercice de cette mission en régie n'entraînera aucune perte de recette ou baisse de dépense.

Enfin, le SMAAG a remis en cause le financement qu'il versait à la Ville, par l'intermédiaire de la métropole, pour la collecte des déchets et l'entretien des corbeilles situées aux abords des arrêts de tram et de bus situés sur la commune. Les dépenses afférentes n'étant plus compensées, la ville pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 0,6 M€ en 2024 mis en place par l'entreprise à mission Citéo attribué pour son dispositif de tri, de réemploi et de lutte contre les déchets abandonnés sur voirie. Cette recette viendrait ainsi compenser la perte du financement métropolitain.

Autres recettes

Les produits des services devraient progresser de 0,85 M€ pour atteindre 20 M€ en 2024. La mise en œuvre de l'extension du

stationnement payant engendrerait près 1,2 M€ de recettes nouvelles dès 2024 puis 0,8 M€ supplémentaires en 2025. En revanche, la mise en place d'une nouvelle tarification solidaire de la cantine scolaire adoptée dans le cadre du bouclier social et climatique entraînerait une perte de recette à hauteur de 0,7 M€ en année pleine contre - 0,35 M€ en 2023. Enfin, la ville a bénéficié de diverses recettes de gestion courante non prévues au BP 2023 (remboursement de sinistres...) et non reconduites en 2024 (- 0,24 M€).

Enfin, concernant les produits financiers, la ville prévoit de percevoir, en 2023, un montant de dividendes total de 0,76 M€ contre 0,35 M€ habituellement du fait de l'augmentation des dividendes versés par Gaz et Électricité de Grenoble (GEG). Pour 2024, le montant des dividendes reversés par les entreprises de réseau devraient revenir, en prospective, à un niveau de 0,5 M€ (- 0,26 M€ / CA prévisionnel 2023).

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 8,7 M€ passant, en prospective, de 268,4 M€ en 2023 à 277 M€ en 2024. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des dépenses de personnel de la ville (+ 7,8 M€), du CCAS (+ 1 M€) et des budgets annexes (+0,3 M€) ainsi que l'impact en année pleine des mesures prévues au bouclier social et climatique (+ 1,9 M€) et la hausse des intérêts de la dette (+ 0,6 M€).

Cette hausse est atténuée par la baisse des provisions inscrites entre 2023 et 2024 (-1,2 M€), le remboursement en 2023 de l'acompte perçu au titre du filet de sécurité (-1,2 M€) et la baisse des charges à caractère général (- 0,5 M€).

Les charges à caractère général

Le niveau d'inflation, selon les prévisions de BCE, devrait rester à un niveau élevé de 4 % en 2024 avant de revenir à 3 % en 2025. Ce sont ces prévisions qui ont été retenues pour l'établissement du projet de loi de finances 2024 et de la prospective. Cependant ce niveau d'inflation n'impactera pas les finances communales de la même façon qu'en 2023 et en particulier l'évolution des charges à caractère général.

Les charges à caractère général en baisse de 0,5 M€ par rapport aux prévisions de réalisation 2023, devraient s'établir à environ 57,4 M€.

En effet, suite à la renégociation des contrats de fourniture d'électricité et de gaz intervenue en 2023 ainsi que la mise en place de mesures de sobriété (regroupement des services pendant les vacances scolaires, climatisation à relance manuelle, réduction des températures...), les dépenses de fluide sont prévues en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2023.

L'application des mesures du bouclier social et climatique en année pleine n'aura pas d'impact sur l'évolution des charges à caractère général, les dispositifs prévus ayant pu être mis en place dès 2023.

Enfin, d'importants efforts de redirection ont été imposés aux services de la ville afin de contenir strictement les évolutions de dépenses pouvant survenir suite au déploiement de nouvelles actions. Ainsi celles-ci doivent être financées à budget constant.

Les dépenses de personnel

Les engagements de la Ville de Grenoble quant au renforcement et à la qualité du service public rendu mais également de la considération et des conditions de travail de ses agents,

supposent un budget nécessairement revalorisé.

À l'instar de 2022, le montant des dépenses de personnel a subi une nouvelle augmentation imprévue sur l'année 2023 en raison de plusieurs mesures Gouvernementales :

- revalorisation du SMIC et de l'indice minimal de rémunération des agents publics au 1^{er} mai 2023 ;
- révision de la Valeur du Point au 1^{er} juillet 2023 ;
- hausse de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) due à l'inflation.

Ces diverses revalorisations ont eu pour effet d'augmenter, notamment lors des DM votées et en cours sur 2023, les dépenses prévisionnelles de 1,6 M€. Elles impactent aussi les dépenses affectées aux services communs avec la Métropole.

En définitive, les dépenses de masse salariale 2023, tous budgets confondus, tiennent compte d'un niveau d'exécution projeté à 154,65 M€ (contre 146,4 M€ en 2022)

La prévision budgétaire de 2024 intègre les effets reports des évolutions citées ci-dessus, additionnées aux effets report des évolutions liées à la politique RH volontariste de la ville de Grenoble. En effet, la municipalité poursuit, au BP 2024, la mise en place du bouclier social amorcée en 2023 avec notamment les actions suivantes :

- 2^e volet du protocole de déprécarisation des agents dans les écoles de la Direction Éducation Jeunesse ;
- Revalorisation du RIFSEEP ;
- Création / transformation de postes ;
- Renforcement de la politique de recrutement des apprentis ;
- Soutien de la Ville quant à sa responsabilité sociale employeur avec la hausse de 50 % à 75 % de sa participation aux abonnements transports collectifs.

A ces mesures s'ajoutent l'effet du Glissement Vieillesse Tech-

nicité (GVT), la réforme des contributions patronales CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) (+ 1 %) ainsi que la revalorisation des grilles indiciaires (+ 5 points d'indice).

La construction du budget prévisionnel 2024 prend en compte l'ensemble de ces mesures s'élevant à hauteur de 7,7 M€. Au total, le budget masse salariale prévu au BP2024 est de 162,14 M€ dont 158,94 M€ pour le budget principal.

Les subventions

Le budget 2024 prévoit une hausse globale des subventions versées de 2,6 M€.

Cette hausse est liée d'une part à l'abondement de la subvention versée au CCAS (+1 M€), rendue nécessaire pour compenser la hausse du point d'indice (+ 0,4 M€) et l'alignement du régime indemnitaire (RIFSEEP) du CCAS sur celui de la ville (+ 0,6 M€). La subvention versée au CCAS devrait atteindre 25,4 M€.

D'autre part, les subventions versées aux différents budgets annexes prennent en compte l'impact des mesures salariales et progresseront de 0,3 M€.

En revanche, une subvention exceptionnelle à hauteur de 0,3 M€ a été attribuée à l'AGECSA en Décision Modificative n°2 du BP 2023 pour l'aider à faire face à ses difficultés financières. Cette subvention ne sera pas reconduite en 2024.

Enfin, les mesures du bouclier social et climatique seront pleinement mises en œuvre en 2024, ce qui se traduira par une hausse des subventions versées de 1,9 M€ dont :

- + 0,7 M€ au titre des mobilités ;
- + 0,1 M€ versé au CCAS au titre des mesures d'aides aux habitant-es en difficulté, au renforcement des aides sociales et

la lutte contre la précarité énergétique;
 • 1,1 M€ au titre de la stratégie alimentaire.

En fonction des modes de gestion adoptés, ces dépenses pourront faire l'objet d'une prise en charge directe au titre des charges à caractère général.

Les charges financières et les provisions

Les charges financières progresseront de 0,6 M€ sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et des nouveaux emprunts contractés en 2023.

En revanche, les provisions seront réduites d'1,2 M€. Celles-ci atteignaient 1,9 M€ en 2023 compte tenu des provisions passées pour faire face au sinistre Richardson, au litige avec le restaurant le 5 et dans le cadre de l'opération d'aménagement sur Flaubert. Ces provisions sont constituées et ne nécessitent pas de nouvelles inscriptions en 2024. En revanche, dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, le régime de provisionnement a été renforcé et notamment en ce qui concerne les litiges en cours. À ce titre une provision globale a été prévue à hauteur de 0,7 M€ au BP 2024.

La planification des investissements et le budget d'investissement 2024

Budget principal

| | 2024 | | | 2025 | | | 2026 | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Dépense | Recette | Total | Dépense | Recette | Total | Dépense | Recette | Total |
| Fabrique de la Ville | 32 168K€ | -2 692K€ | 29 477K€ | 31 829K€ | -2 009K€ | 29 820K€ | 30 365K€ | -2 294K€ | 28 071K€ |
| Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité | 13 503K€ | -1 037K€ | 12 466K€ | 7 904K€ | -351K€ | 7 553K€ | 7 914K€ | -21K€ | 7 893K€ |
| Sport | 7 851K€ | -821K€ | 7 030K€ | 7 729K€ | -996K€ | 6 733K€ | 3 043K€ | -700K€ | 2 343K€ |
| Culture | 6 989K€ | -389K€ | 6 600K€ | 9 536K€ | -1 926K€ | 7 610K€ | 10 183K€ | -2 970K€ | 7 213K€ |
| Ecoles et équipements socio-culturels | 6 128K€ | -1 253K€ | 4 876K€ | 15 603K€ | -1 600K€ | 14 003K€ | 14 320K€ | -664K€ | 13 656K€ |
| Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité | 4 249K€ | 0K€ | 4 249K€ | 11 144K€ | -1 220K€ | 9 924K€ | 10 029K€ | 0K€ | 10 029K€ |
| Transition numérique | 3 710K€ | 0K€ | 3 710K€ | 2 350K€ | 0K€ | 2 350K€ | 2 350K€ | 0K€ | 2 350K€ |
| Qualité de l'air | 2 461K€ | -125K€ | 2 336K€ | 1 378K€ | -100K€ | 1 278K€ | 1 378K€ | -100K€ | 1 278K€ |
| Optimisation et gestion du patrimoine municipal | 3 731K€ | -1 428K€ | 2 303K€ | 2 768K€ | -1 379K€ | 1 388K€ | 2 415K€ | -1 000K€ | 1 415K€ |
| Patrimoine | 6 711K€ | -4 426K€ | 2 284K€ | 7 751K€ | -3 541K€ | 4 210K€ | 2 395K€ | -2 250K€ | 145K€ |
| Solidarités | 600K€ | 0K€ | 600K€ | 450K€ | 0K€ | 450K€ | 1 050K€ | 0K€ | 1 050K€ |
| Cimetières | 515K€ | 0K€ | 515K€ | 520K€ | 0K€ | 520K€ | 560K€ | 0K€ | 560K€ |
| Associations | 408K€ | 0K€ | 408K€ | 736K€ | 0K€ | 736K€ | 3 312K€ | 0K€ | 3 312K€ |
| Moyen services | 201K€ | 0K€ | 201K€ | 38K€ | 0K€ | 38K€ | 18K€ | 0K€ | 18K€ |
| Stationnement et mobilité | 156K€ | 0K€ | 156K€ | 650K€ | 0K€ | 650K€ | 250K€ | 0K€ | 250K€ |
| Elections | 10K€ | 0K€ | 10K€ | 0K€ | 0K€ | 0K€ | 10K€ | 0K€ | 10K€ |
| Total général | 89 391K€ | -12 170K€ | 77 221K€ | 100 384K€ | -13 123K€ | 87 261K€ | 89 589K€ | -9 998K€ | 79 592K€ |

Les données ci-dessous correspondent à une prévision des dépenses et recettes pour la Ville des investissements réalisés sur le territoire grenoblois-e-s (budget principal uniquement). Une hausse des dépenses d'investissement est prévue sur les prochaines années, financée par l'augmentation de la capacité d'autofinancement de la Ville ainsi que par des financements externes. Ces financements externes font l'objet d'une attention particulière ; de nouveaux financements seront recherchés notamment dans le cadre du Fonds Vert mis en place par la Loi de Finances pour 2023.

Note : Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes. Les recettes d'investissement ci-dessus n'incluent pas la cession des actions de Grenoble Habitat de 37 M€.

Budgets annexes et Régie Lumière

Budget annexe Selfs

Jusqu'en 2021, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clemenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. Depuis 2022, le self Clemenceau n'accueillant plus de convives, ce budget retrace les dépenses liées à la production de repas par le Self Clemenceau et les dépenses liées au fonctionnement du self ouvert dans le bâtiment Camille Claudel.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront à 1,16 M€ en 2024 contre 1,26 M€ en 2023 lié à la baisse des dépenses de personnel de 0,13 M€. Cette diminution correspond en réalité à des corrections d'affectation d'agents entre le BA

Self et le BA cuisine centrale, réalisée lors du changement de logiciel RH.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention versée par le budget principal, elles atteindraient 0,38 M€ en 2024 contre 0,58 M€ en 2023.

La subvention versée par la ville progresserait de 0,18 M€ passant de 1,09 M€ en 2023 à 1,27 M€ en 2024 afin de dégager un autofinancement de 0,59 M€ permettant de financer l'augmentation prévue des dépenses d'investissement.

En effet, les dépenses d'investissement atteindront 0,67 M€ en 2024 contre 0,19 M€ en 2023, en lien avec le programme de rénovation de l'office.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 8,22 M€ en 2023 à 8,78 M€ en 2024. Cette augmentation de 0,56 M€ s'explique par la progression des dépenses de personnel sous l'effet, d'une part, des réaffectations des personnels dans le logiciel RH (+0,13 M€) et, d'autre part, de l'impact des mesures nationales de revalorisation salariale (+0,19 M€).

Les charges à caractère général progresseront également fortement, passant de 5,86 M€ à 6,11 M€ du fait de l'inflation sur la hausse des prix d'achat des denrées alimentaires.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention d'équilibre, atteindront 7,57 M€ en 2024 contre 7,04 M€ en 2023 du fait de la hausse tendancielle de la fréquentation.

Du fait d'une hausse des recettes de fonctionnement plus importante que les dépenses, la subvention d'équilibre sera ajustée et passera de 1,63 M€ en 2023 à 1,61 M€ en 2024.

Les dépenses d'investissement passeront de 0,79 M€ en 2023 à 0,88 M€ en 2024.

L'emprunt sur ce budget annexe restera relativement stable à hauteur de 0,4 M€.

Budget Annexe Activités économiques

Ce budget annexe intègre certains biens loués qui sont restés la propriété de la ville lors du transfert de la compétence « développement économique » à la Métropole.

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation y afférent.

En 2024, la subvention d'équilibre de ce budget annexe (2,3 M€) est en légère baisse (-0,1 M€) par rapport à 2023, du fait de la baisse des dépenses de fonctionnement (hors subvention du Budget principal).

Les dépenses réelles d'investissement restent stables par rapport au BP 2023 à hauteur de 1,93 M€.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2024.

Budget Annexe Locaux culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Électrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,45 M€ en

dépenses de fonctionnement et 1,02 M€ en dépenses d'investissement dont 0,3 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

Les charges liées aux intérêts diminuent de 17 K€ du fait du profil d'amortissement de la dette.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait rester stable par rapport à 2023 et s'élever à 1,25 M€.

Budget Annexe Mistral- Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

Le report des travaux de réfection de l'Avenue Rhin et Danube sur 2024 nécessite le maintien en 2024 de 0,19 M€ au titre du remboursement à la Métropole des dépenses liées à la réfection pour le compte de la Ville.

Ce budget comporte par contre des montants importants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

La subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe devrait se maintenir à 0,1 M€ en 2024.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points

lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,50 M€ passant de 2,38M€ en 2022 à 2,88M€ en 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des achats de prestations de service sur voirie à hauteur de 0,65 M€ atténuée par une baisse prévisionnelle des dépenses de fluide de 0,26 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, baissent de 0,2 M€ par rapport à 2023 du fait principalement de la baisse des recettes de FCTVA.

La stabilité des recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement entraînent une augmentation de la subvention exceptionnelle du budget principal de +0,59 M€, passant de 2,47 M€ au BP 2023 à 3,06 M€ en 2024.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) devraient s'élever à 1,77 M€, en baisse de 0,82 M€ par rapport au BP 2023.

Elles sont principalement financées par le virement de la section de fonctionnement et l'emprunt en baisse de 0,6 M€, à hauteur de 1,7M€.

Structure des effectifs

Année 2022

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2022)

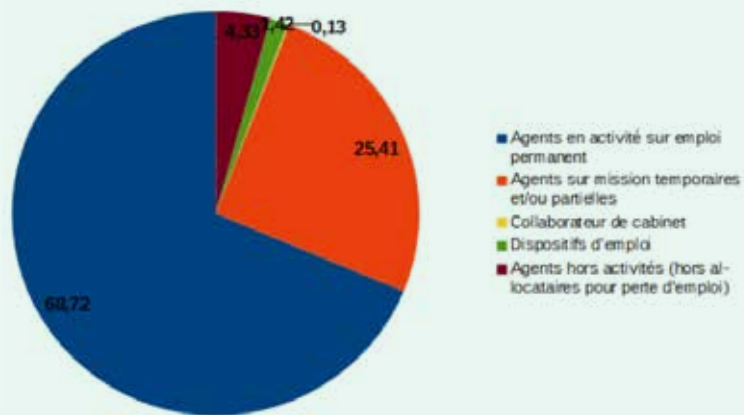
| | Cat. A | Cat. B | Cat. C | Total |
|------------------------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Titulaires et stagiaires CNRACL | 297 | 436 | 1 711 | 2 444 |
| Titulaires et stagiaires IRCANTEC | 2 | 6 | 30 | 38 |
| Titulaires détachés autres fonctions publiques | 20 | 7 | 4 | 31 |
| Sous-total titulaire | 319 | 449 | 1 745 | 2 513 |
| Contractuels (RQTH) | 1 | 2 | 6 | 9 |
| Contractuels durée Déterminée | 75 | 77 | 4 | 156 |
| Contractuels durée Indéterminée | 21 | 8 | 6 | 35 |
| Sous-total non titulaires | 97 | 87 | 16 | 200 |
| Total | 416 | 536 | 1 761 | 2 713 |

Répartition par catégorie et directions générales des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2022)

| Directions générales | Cat A | Cat B | Cat C | Total |
|---------------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Direction Générale des services | 46 | 35 | 162 | 243 |
| Dir G Finances – Juridique | 31 | 9 | 44 | 84 |
| Dir G Ressources Humaines - Numérique | 21 | 34 | 41 | 96 |
| Dir G Ville Résiliente | 111 | 108 | 659 | 878 |
| Dir G Ville Émancipatrice | 158 | 308 | 781 | 1 247 |
| Dir G Ville Solidaire | 49 | 42 | 74 | 165 |
| TOTAL | 416 | 536 | 1 761 | 2 713 |

| Directions générales | Cat A | Cat B | Cat C | Total |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Direction Générale des services | 19 % | 14 % | 67 % | 100 % |
| Dir G Finances – Juridique | 37 % | 11 % | 52 % | 100 % |
| Dir G Ressources Humaines - Numérique | 22 % | 35 % | 43 % | 100 % |
| Dir G Ville Résiliente | 13 % | 12 % | 75 % | 100 % |
| Dir G Ville Émancipatrice | 13 % | 25 % | 63 % | 100 % |
| Dir G Ville Solidaire | 30 % | 25 % | 45 % | 100 % |
| TOTAL | 15 % | 20 % | 65 % | 100 % |

Répartition des effectifs gérés au 31/12/2022



Durée du travail (Année 2022)

La durée du travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'État. La durée annuelle pouvait être portée à 1579 heures, deux jours du maire inclus.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose désormais aux collectivités locales de définir pour leurs agents une organisation du temps de travail prévoyant un temps annuel de 1607 h pour une mise en œuvre au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, deux jours du maire et deux jours de congés annuels ont été supprimés. En contrepartie, les agents travaillent 35 mn de plus par semaine pour générer 4 jours de RTT. Le dispositif mis en place est différent selon que les agents sont en horaires variables ou en horaires fixes et si des facteurs de pénibilité entrent en compte.

Répartition des temps de travail des agents sur un emploi permanent (Année 2022)

| | Temps plein | Temps partiel | Temps partiel thérapeutique | Temps non complet | Total |
|------------------------|-------------|---------------|-----------------------------|-------------------|-------|
| 2022 | 2 216 | 237 | 99 | 161 | 2 713 |
| % de l'effectif global | 82 % | 9 % | 4 % | 6 % | 100 % |

Détails des temps partiels et des temps non complets des agents sur un emploi permanent (Année 2022)

| Temps partiel | Ensemble | % |
|---------------|------------|--------------|
| 50 % | 10 | 4 % |
| 60 % | 5 | 2 % |
| 70 % | 7 | 3 % |
| 80 % | 130 | 55 % |
| 90 % | 85 | 36 % |
| Total | 237 | 100 % |

| Temps non complet | Ensemble | % |
|-------------------|------------|--------------|
| ≥ 10 % et < 20 % | 0 | 0 % |
| ≥ 20 % et < 30 % | 7 | 4 % |
| ≥ 30 % et < 40 % | 2 | 1 % |
| ≥ 40 % et < 50 % | 0 | 0 % |
| ≥ 50 % et < 60 % | 22 | 14 % |
| ≥ 60 % et < 70 % | 9 | 6 % |
| ≥ 70 % et < 80 % | 12 | 7 % |
| ≥ 80 % et < 90 % | 88 | 55 % |
| ≥ 90 % | 21 | 13 % |
| Total | 161 | 100 % |

Rémunérations

Année 2022

| CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT 2022 | Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) 3.2.1.1 | | dont primes et indemnités 3.2.1.2 | | dont heures supplémentaires ou complémentaires 3.2.1.4 | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Catégorie A | 1 247 926 | 1 814 253 | 243 416 | 381 525 | 2 358 | 1 819 |
| Catégorie B | 640 137 | 1 271 346 | 114 638 | 235 633 | 437 | 4 873 |
| Catégorie C | 120 923 | 226 292 | 21 249 | 44 092 | 8 661 | 850 |
| TOTAL | 2 008 987 | 3 311 891 | 379 303 | 661 251 | 11 456 | 7 542 |

| FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT 2022 | Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) | | dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement) | | dont nouvelle bonification indiciaire (NBI) | | dont heures supplémentaires ou complémentaires | | dont SFT | | dont IR | |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------|----------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Catégorie A | 4 954 917 | 9 914 162 | 821 946 | 1 689 476 | 28 625 | 80 862 | 24 796 | 4 729 | 54 568 | 70 704 | 0 | 0 |
| Catégorie B | 5 499 966 | 9 376 835 | 980 324 | 1 668 540 | 45 669 | 74 254 | 59 819 | 26 731 | 50 051 | 75 489 | 0 | 0 |
| Catégorie C | 27 219 634 | 22 765 520 | 4 190 710 | 3 772 785 | 249 154 | 221 280 | 1 297 992 | 187 299 | 336 393 | 239 998 | 0 | 0 |
| TOTAL | 37 674 517 | 42 056 517 | 5 992 980 | 7 130 801 | 323 447 | 376 395 | 1 382 607 | 218 760 | 441 013 | 386 191 | 0 | 0 |

Éléments relatifs à la dette du Budget principal Orientations 2023

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 70% à 75% des dépenses et recettes d'investissement.

Contexte financier

Les taux d'intérêt ont fortement augmenté depuis l'été 2022 dans un contexte de conflit en Ukraine et de hausse de l'inflation avec une augmentation des taux directeurs des principales banques centrales. Si cette hausse des taux a été moins spectaculaire en 2023 qu'en 2022, les marges bancaires appliquées ont doublé en 2023 (1 % en 2023 contre 0,5 % en 2022).

La Ville avait pu bénéficier fin 2021 de taux d'intérêts très bas, inférieurs à 1%, pour des prêts sur 20 ans; sur la même maturité, la Ville a contractualisé des emprunts en 2022 autour de 3,30 % et les taux d'intérêts s'établissent aujourd'hui au-delà de 4 %.

L'année 2024 devrait connaître une stabilisation des taux à un niveau élevé.

Cette hausse des taux et des marges bancaires impacte les conditions de taux des futurs emprunts souscrits par la Ville ainsi que les taux des emprunts variables souscrits auparavant.

Stratégie d'endettement

Compte tenu du contexte du marché des taux, la Ville souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être limitée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, la Ville pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simple, à phase ou à taux variables non structurés. Les taux variables seront essentiellement indexés sur l'indice Ester. Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires.

Dans la prospective, une hypothèse d'emprunts à taux fixes a été retenue pour les nouveaux emprunts. À noter, qu'en fonction du contexte de taux, la Ville pourra le cas échéant souscrire des emprunts à taux variable, notamment indexés sur le Livret A.

Profil des emprunts futurs

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Taux d'intérêt | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| Durée d'amortissement en années | 20 | 20 | 20 | 20 |

Annuité de la dette

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie) | 6 109 | 6 699 | 7 551 | 8 145 |
| Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie) | 22 232 | 22 472 | 21 778 | 23 152 |
| Annuité de la dette | 28 341 | 29 172 | 29 329 | 31 298 |

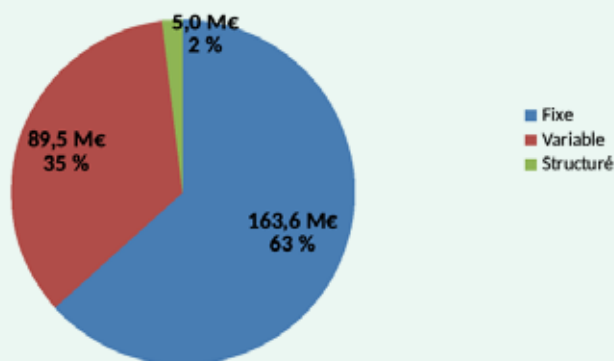
Encours de dette et capacité de désendettement

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|
| Encours de dette budget principal | 266 | 255 | 277 | 293 |
| Epargne brute | 40 | 36 | 38 | 39 |
| Capacité de désendettement | 7 | 7 | 7 | 8 |

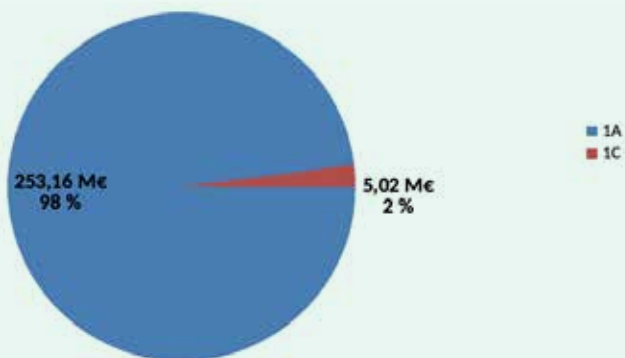
Structure de la dette

La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2023 après swap reste majoritairement positionnée sur du taux fixe et sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B). Les graphes ci-dessous ne tiennent pas compte de la déduction de l'encours de dette récupérable de la voirie (3 M€).

**Structure de la dette après swap du Budget principal:
258,18 M€ au 31/12/2024**



**Classification des risques de la dette après swap du Budget principal:
258,18 M€ au 31/12/2024**



État des autorisations de programme et crédits de paiement

(Voir tableau ci-contre)

| Intitulé de l'AP | Mouvement | Montant des AP (en K€) | | Répartition des crédits de paiement (en K€) | | | |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------------------------|
| | | Dernier montant AP voté | Total AP à voter au BP 2024 | CP réalisés au 31/12/2022 | Total voté 2023 | BP 2024 | CP restant à réaliser au-delà de 2024 |
| ANRU 2 Villeneuve | dépense | 66121 | 67177 | 3808 | 8463 | 17672 | 37235 |
| | recette | 12313 | 12367 | 662 | 943 | 2429 | 8334 |
| | Dépense nette | 53808 | 54810 | 3146 | 7520 | 15243 | 28901 |
| ANRU 2 Mistral | dépense | 5959 | 5959 | 1267 | 1981 | 884 | 1827 |
| | recette | 600 | 600 | 0 | 600 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 5359 | 5359 | 1267 | 1381 | 884 | 1827 |
| Budget participatif | dépense | 4126 | 4126 | 328 | 760 | 460 | 2578 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 4126 | 4126 | 328 | 760 | 460 | 2578 |
| Saturation des cimetières - renouvellement des concessions | dépense | 1300 | 1300 | 182 | 280 | 260 | 578 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 1300 | 1300 | 182 | 280 | 260 | 578 |
| Conservation-restauration des œuvres d'art sur l'espace public | dépense | 0 | 621 | 0 | 0 | 30 | 592 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 0 | 621 | 0 | 0 | 30 | 592 |
| Grande Esplanade | dépense | 0 | 9085 | 0 | 0 | 400 | 8685 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 0 | 9085 | 0 | 0 | 400 | 8685 |
| Parc Paul Mistral Ouest | dépense | 5357 | 5357 | 0 | 0 | 771 | 4586 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 5357 | 5357 | 0 | 0 | 771 | 4586 |
| Place aux enfants | dépense | 9308 | 9308 | 902 | 1680 | 2370 | 4356 |
| | recette | 810 | 810 | 0 | 0 | 330 | 480 |
| | Dépense nette | 8498 | 8498 | 902 | 1680 | 2040 | 3876 |
| Plan Écoles | dépense | 61415 | 61210 | 52394 | 7506 | 1204 | 105 |
| | recette | 9501 | 9628 | 6928 | 1733 | 967 | 0 |
| | Dépense nette | 51913 | 51582 | 45466 | 5773 | 238 | 105 |
| Plan Écoles phase 2 | dépense | 51171 | 53836 | 1477 | 2196 | 4021 | 46144 |
| | recette | 1275 | 1675 | 0 | 0 | 50 | 1625 |
| | Dépense nette | 49896 | 52161 | 1477 | 2196 | 3971 | 44519 |
| Plan lecture - restructuration du réseau des bibliothèques | dépense | 27154 | 27154 | 0 | 194 | 2781 | 24179 |
| | recette | 9049 | 9049 | 0 | 0 | 160 | 8890 |
| | Dépense nette | 18105 | 18105 | 0 | 194 | 2621 | 15289 |
| Plan stades | dépense | 0 | 4150 | 0 | 0 | 1850 | 2300 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 0 | 4150 | 0 | 0 | 1850 | 2300 |
| Préservation des bâtiments patrimoniaux | dépense | 9491 | 9491 | 0 | 428 | 571 | 8492 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 9491 | 9491 | 0 | 428 | 571 | 8492 |
| Renouvellement de la flotte véhicules | dépense | 13779 | 13779 | 7406 | 1900 | 1950 | 2523 |
| | recette | 780 | 726 | 563 | 139 | 25 | 0 |
| | Dépense nette | 12999 | 13053 | 6843 | 1761 | 1925 | 2523 |
| Travaux bâtiments culturels | dépense | 6829 | 6829 | 6530 | 164 | 114 | 21 |
| | recette | 1619 | 1619 | 1619 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 5210 | 5210 | 4912 | 164 | 114 | 21 |
| Travaux d'aménagements de la place V-Hugo | dépense | 2194 | 2194 | 2188 | 6 | 0 | 0 |
| | recette | 646 | 646 | 156 | 489 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 1548 | 1548 | 2032 | -484 | 0 | 0 |
| SPL OSER - rénov. énergétique écoles Ampère, Painlevé et Elisée Chatin | dépense | 7344 | 7344 | 7344 | 0 | 0 | 0 |
| | recette | 5591 | 5591 | 5337 | 254 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 1753 | 1753 | 2007 | -254 | 0 | 0 |
| Nouvelle cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale | dépense | 5367 | 15233 | 0 | 40 | 43 | 15150 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 5367 | 15233 | 0 | 40 | 43 | 15150 |
| Plan de soutien Cuisine Mangin - Budget annexe Cuisine centrale | dépense | 0 | 1334 | 0 | 0 | 434 | 900 |
| | recette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Dépense nette | 0 | 1334 | 0 | 0 | 434 | 900 |

État des indemnités versées aux élu-es (art. L 5211-11-12-1 du CGCT) 2023

(Voir tableau ci-contre)

Indemnités reçues par les élu-es de la Ville de Grenoble en 2023 pour leurs différents mandats électifs

| MONTANT BRUT (en €) | Indemnités brutes Mensuelles 2023 Ville de janvier à 30 juin 2023 | Indemnités brutes Mensuelles 2023 élu changement de fonction au 19 mai 2023 | Indemnités brutes Mensuelles 2023 Ville de septembre 2023 | Indemnités brutes Mensuelles autre collectivité de janvier au 30 juin 2023 | Indemnités brutes Mensuelles autre collectivité de juillet à septembre 2023 |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| AGOBIAN Anouche | 2432,22 | 1588,15 | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| ALLOTO Maxence | 2432,22 | 1588,15 | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| BACHER Katia | 1375,12 | | 1395,75 | | |
| BACK Antoine | 2432,22 | | 2468,71 | | |
| BELAIR Margot | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| BELTRAN-LOPEZ Luis | 1375,12 | | 1395,75 | | |
| BEN REDJEB El Hasni | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| BENSE Delphine | 322,04 | | 326,87 | | |
| BERANGER-FENOUILLET Nathalie | 322,04 | | 322,04 | 2155,67 | 2617,02 |
| BERON-PEREZ Nicolas | 1375,12 | | 1395,75 | 1690,72 | 1716,08 |
| BERTRAND Olivier | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| BOER Brigitte | 322,04 | | 326,87 | | |
| BOUTAFA Cherif | 322,04 | | 326,87 | | |
| BOUZEGHOUB Hassen | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| BRETTON Annabelle | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| CAPDEPON Khira | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| CARIGNON Alain | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| CARROZ Emmanuel | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| CENATIEMPO Cécile | 322,04 | | 326,87 | 1127,15 | 1144,05 |
| CHALAS Emilie | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| CHASTAGNER Thierry | 1375,12 | 1797,96 | 2468,71 | | |
| CLOUAIRE Pascal | 322,04 | | 326,87 | 1690,72 | 1716,08 |
| CONFESSON Alain | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| DESLATTES Céline | 1375,12 | | 1395,75 | 1690,72 | 1716,08 |
| DJIDEL Salima | 1375,12 | | 1395,75 | 1690,72 | 1716,08 |
| EZZAROUALI Khadija | 322,04 | | 326,87 | | |
| FLECHET Antoine | 322,04 | | 326,87 | | |
| FOUGERES-SOW Sylvie | 1375,12 | | 1395,75 | | |
| FRISTOT Vincent | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| GARNIER Christine | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| GENTIL Romain | 322,04 | | 326,87 | | |
| HABFAST Claus | 1375,12 | | 1395,75 | | |
| JUVEN Pierre-André | 2432,22 | | 2468,71 | | |
| KADA Nicolas | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| KRIEF Sandra | 1375,12 | 1797,96 | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| LHEUREUX Lucille | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| MARTIN Elisa | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| MASSON Laure | 322,04 | | 326,87 | | |
| MENNETRIER Céline | 2432,22 | | 2468,71 | | |
| MERIAUX Pierre | 2432,22 | | 2468,71 | | |
| MONGABURU DOMJEAN Yann | 1375,12 | | 1395,75 | 1690,72 | 858,04 |
| NAMUR Gilles | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| OLMOS Anne-Sophie | 1375,12 | | 1395,75 | 1690,72 | 1716,08 |
| PANTEL Chloé | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| PETERS Isabelle | 2432,22 | | 2468,71 | | |
| PFISTER Laura | 2432,22 | | 2468,71 | 845,36 | 858,04 |
| PICOLLET Lionel | 322,04 | | 326,87 | 1127,15 | 1144,05 |
| PINEL Nicolas | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| PIOLLE Eric | 4392,24 | | 4392,24 | 845,36 | 816,77 |
| ROCHE Anne-Sylvie | 322,04 | | 326,87 | 1127,15 | 858,04 |
| SABRI Abdel Hakim | 2432,22 | 1588,15 | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| SCHUMAN Barbara | 1375,12 | 953,89 | 326,87 | 1127,15 | 1144,05 |
| SIX Olivier | 322,04 | | 322,04 | 1127,15 | 1089,03 |
| SOLDEVILLE Jérôme | 1375,12 | | 1395,75 | | |
| SPINI Dominique | 322,04 | | 326,87 | 845,36 | 858,04 |
| TAVEL Maud | 2432,22 | | 2468,71 | | |
| WADELEC Maude | 322,04 | | 326,87 | | |
| WAZIZI Djamel | 322,04 | | 1395,75 | | |
| ZENATI Amel | 1375,12 | 953,89 | 326,87 | | |

